

## CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR.

Procès-verbal et rapport succinct de la réunion du 29 mars 2019

Le Président, M. Philippe BULTOT ouvre la séance à 9 H 45.

Les Secrétaires sont MM. Stéphane LASSEAUX et Christophe BOMBLED.

### L'ordre du jour a été établi comme suit :

*Ouverture de la séance par Monsieur le Président,*

*Appel nominal des Conseillers,*

*Dépôt du procès-verbal de la réunion du 15 février 2019,*

*Communication du Président (s'il y a lieu),*

*Questions posées au Collège provincial (s'il y a lieu),*

*Lecture des rapports des commissions – Discussion et vote des résolutions*

*Clôture de la séance par Monsieur le Président.*

Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur, et Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur Général, assistent à la réunion.

### Appel nominal des Conseillers.

*Présents :*

**Groupe M.R.** : Christophe BOMBLED, Philippe BULTOT, Jean-Marie CHEFFERT, Stéphane COLLIGNON, Luc DELIRE, Richard FOURNAUX, Luc GENNART, Jérôme HAUBRUGE, Valérie LECOMTE, José PAULET, Jean-Marie THERET, Jean-Marc VAN ESPEN.

**Groupe P.S.** : Claude BULTOT, Catherine COLLARD, Jean-Frédéric EERDEKENS, Eddy FONTAINE, Guy MILCAMPS, Dominique NOTTE.

**Groupe C.D.H** : Etienne BERTRAND, Guy CARPIAUX, Christophe GILON, Stéphane LASSEAUX, Geneviève LAZARON, Pierre RONDIAT.

**Groupe ECOLO** : Georges BALON-PERIN, Hugues DOUMONT, Jean-François DURY, Isabelle GENGLER, Saskia JAMAR, France MASAI, Muriel MINET, Bénédicte ROCHET.

**Représentants de DÉFi** : Amaury ALEXANDRE, Patrick PYNNAERT.

**Représentante du PTB** : /

*Excusés* : Carine DAFFE (PS), Antoine PIRET (PS), Patricia VAN MUYLDER (PTB).

M. le Président annonce que le procès-verbal de la réunion du 15 février 2019 a été déposé sur le bureau à la disposition des Conseillers.

## Communication du Président

M. le Président évoque la mémoire de Monsieur René COLLARD, ancien Directeur de l'Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney.

Dans un soucis de bonne gouvernance et afin d'offrir une information la plus complète possible aux citoyens, après en avoir convenu avec le Député-Président et le Directeur général, M. le Président revient sur sa proposition, et indique que le Bureau du Conseil a marqué son accord pour que soit désormais publiés sur le site internet de la Province de Namur les propositions de délibérations soumises au Conseil provincial, exceptés les dossiers soumis lors du huis-clos, ainsi que le cadastre des mandataires de la Province dans les différents organismes dans lesquels la Province désigne un ou des représentants.

## Questions orales

Le Président indique que nous avons reçu sept questions orales recevables.

Une question de Madame Isabelle Gengler (ECOLO) n'a pas été considérée comme recevable, en effet conformément aux articles L2212-35 du CDLD et 57 de notre ROI, les questions d'actualité doivent porter sur les matières qui relèvent de la compétence de décision ou d'avis du Collège ou du Conseil dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire provincial.

Néanmoins, après concertation avec Monsieur le Gouverneur et vu l'intérêt du sujet évoqué, M. le Président a invité la Conseillère à lire sa question à l'issue de la séance des questions et réponses.

Monsieur le Gouverneur pourra ainsi donner toutes les informations nécessaires.

Monsieur le Président rappelle toutefois qu'aucune réplique ou réaction ne pourra se faire par la suite.

### Art.57 du ROI

*§1er « Les questions orales d'actualité sont posées en début de séance après la lecture liée au procès-verbal ainsi que les communications d'ouverture du président du conseil, dans l'ordre de leur réception par le président.*

*Lorsque l'heure réservée aux questions orales est dépassée, en fonction de l'ordre du jour de la séance du conseil, le président du conseil peut décider de reporter en fin de séance les questions orales qui n'ont pu être posées.*

*Les questions orales de fin de séance sont posées après épuisement de l'ordre du jour. »*

La première a été transmise par Madame Bénédicte Rochet, pour le groupe ECOLO, concernant :

### **La réforme des APE et ses implications pour la Province de Namur (Annexe 1)**

Madame Bénédicte Rochet lit la question et informe qu'elle n'a plus lieu d'être vu l'actualité de la presse du jour.

Monsieur le Député Richard Fournaux prend la parole pour le Collège. (Annexe 2)

La seconde a été transmise par Madame Cathy Collard, pour le groupe PS, concernant :

**La Province de Namur, Province du Commerce équitable** (Annexe 3)

Madame Cathy Collard lit sa question.

M. le Député-Président prend la parole pour le Collège. (Annexe 4)

La troisième et la quatrième nous ont été transmises par Jean-Frédéric Eerdeken, pour le groupe PS, concernant :

**L'inauguration du DELTA** (Annexe 5)

Monsieur Jean-Frédéric Eerdeken lit sa question.

Madame la Députée provinciale Geneviève Lazaron prend la parole pour le Collège.  
(Annexe 6)

Monsieur le Gouverneur entre en séance à 10 H 10 pendant la réponse de Madame la Députée provinciale Geneviève Lazaron.

**Le Début des travaux de la Maison Administrative provinciale (MAP)** (Annexe 7)

Monsieur Jean-Frédéric Eerdeken lit sa question.

Monsieur le Député provincial Amaury Alexandre prend la parole pour le Collège.  
(Annexe 8)

La cinquième, la sixième et la septième nous ont été transmises par Monsieur Eddy Fontaine, pour le groupe PS, concernant :

**Le pool des chauffeurs** (Annexe 9)

Monsieur Eddy Fontaine lit sa question.

Monsieur le Député provincial Richard Fournaux prend la parole pour le Collège.  
(Annexe 10)

MM. R. Fournaux, E. Fontaine et G. Balon-Perin interviennent successivement.

**Les véhicules mis à disposition du Collège** (Annexe 11)

Monsieur Eddy Fontaine lit sa question.

Monsieur le Député provincial Amaury Alexandre prend la parole pour le Collège.  
(Annexe 12)

MM. A. Alexandre, E. Fontaine et G. Balon-Perin interviennent successivement.

**Les fonctions de direction au sein de la Province** (Annexe 13)

Monsieur Eddy Fontaine lit sa question.

Monsieur le Député provincial Richard Fournaux prend la parole pour le Collège.  
(Annexe 14)

Enfin, la question posée par Madame Isabelle Gengler concernant les différents risques nucléaires (Annexe 15)

La parole est donnée à Monsieur le Gouverneur. (Annexe 16)

**Affaires soumises au Conseil : Lecture des rapports des Commissions - Discussion et vote sur les conclusions de ces rapports.**

*Chaque dossier est présenté par le rapporteur de la Commission concernée.  
La discussion est ouverte.  
La discussion est clôturée par le Président pour passer au vote (épreuve et contre-épreuve.)  
La discussion ne reprend pas.  
Déclaration d'adoption*

**M. le Président aborde les dossiers de la 1ère Commission :**

54/19 : Association de Pouvoirs Publics "PORT AUTONOME DE NAMUR" -  
Législature 2018-2024 - Désignation du représentant provincial et d'un suppléant

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation au CA: M. Xavier GERARD (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Bernard GUILLITTE (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 54/19, reprise en annexe 17, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

74/19 : Désignation au sein des conseils de zone de secours d'un représentant provincial et d'un suppléant

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation : M. Richard FOURNAUX (MR)  
Désignation suppléant : M. Jean-Marie CHEFFERT (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 74/19, reprise en annexe 18, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

77/19 : Mosquée reconnue Salam, sise à Namur- Budget pour l'exercice 2019

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 77/19, reprise en annexe 19, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

84/19 : ASBL Groupement d'Informations Géographique (GIG) - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et proposition de candidature au Conseil d'Administration pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Valérie LECOMTE (MR)

Désignation à l'AG: M. Marcel KINET (MR)

Désignation à l'AG: Mme Carine DAFFE (PS)

Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)

Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature au CA : Mme Valérie LECOMTE (MR)

Proposition de candidature au CA : M. Guy CARPIAUX (CDH)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 84/19, reprise en annexe 20, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

**M. le Président aborde les dossiers de la 2<sup>ème</sup> Commission :**

01/19 : APP "CHR Sambre et Meuse" - Octroi de la garantie provinciale 2018 - Emprunts d'investissements 2018- 2019

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 01/19, reprise en annexe 21, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

02/19 : Asbl CARP - Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Christophe BOMBLED (MR)

Désignation à l'AG: M. Philippe BULTOT (MR)

Désignation à l'AG: M. Jérôme THOMAS (MR)

Désignation à l'AG: M. Michel CELLIERE (MR)

Désignation à l'AG: Mme Morgane LAPOTRE (MR)

Désignation à l'AG: Mme Elisa PINOT (MR)

Désignation à l'AG: M. Stéphane LASSEAUX (CDH)

Désignation à l'AG: M. Ludovic HENRARD (CDH)

Désignation à l'AG: M. Eddy FONTAINE (PS)

Désignation à l'AG: M. Roland NICOLAS (PS)

Désignation à l'AG: M. Alain NOIRET (PS)

Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)  
Désignation à l'AG: Mme Saskia JAMAR (ECOLO)  
Désignation à l'AG: M. Jean-François DURY (ECOLO)

Désignation Observateur à l'AG: M. Patrick PYNNAERT (DEFI)

Proposition de candidature au CA: M. Christophe BOMBLED (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Philippe BULTOT (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Jérôme THOMAS (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Stéphane LASSEAUX (CDH)  
Proposition de candidature au CA: M. Eddy FONTAINE (PS)  
Proposition de candidature au CA: M. Claude BULTOT (PS)  
Proposition de candidature au CA: Mme Saskia JAMAR (ECOLO)

Proposition de candidature en tant qu'observateur au CA: M. Patrick PYNNAERT (DEFI)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 02/19, reprise en annexe 22, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

04/19 : APP CHR Sambre et Meuse - Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Stéphane COLLIGNON (MR)  
Désignation à l'AG: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)  
Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)  
Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)  
Désignation à l'AG: M. Georges BALON-PERIN (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Stéphane COLLIGNON (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Guy CARPIAUX (CDH)  
Proposition de candidature au CA: Mme Cathy COLLARD (PS)  
Proposition de candidature au CA: M. Georges BALON-PERIN (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 04/19, reprise en annexe 23, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

07/19 : Asbl C.A.I - Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024
--

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Marie-Frédérique CHARLES (MR)  
Désignation à l'AG: M. David FRETIN (MR)

Désignation à l'AG: Mme Nermin KUMANOVA (PS)  
Désignation à l'AG: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Marie-Frédérique CHARLES (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. David FRETIN (MR)  
Proposition de candidature au CA: Mme Nermin KUMANOVA (PS)  
Proposition de candidature au CA: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 07/19, reprise en annexe 24, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

13/19 : SOPDT - renouvellement des représentants provinciaux au sein de l'ASBL Festival International du Film Francophone de Namur
--

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Marie-Frédérique CHARLES (MR)  
Désignation à l'AG: M. Eric MIEVIS (MR)  
Désignation à l'AG: M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)  
Désignation à l'AG: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)  
Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)

Proposition de candidature au CA: Mme Marie-Frédérique CHARLES (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Eric MIEVIS (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)  
Proposition de candidature au CA: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 13/19, reprise en annexe 25, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

14/19 : SOPDT - Renouvellement des représentants provinciaux au sein des 20 centres culturels du territoire de la Province
--

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met le report de cette affaire aux voix.

Décision : Le Conseil décide à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).  
de reporter ce dossier en séance du Collège provincial pour analyse complémentaire.

16/19 : DSP – Dpt Médecine préventive et Promotion de la Santé – Asbl « Centre Local de Promotion de la Santé » Namur (CLPS) : Désignation de nouveaux représentant à l'AG et présentation de la candidature de représentants au CA
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Stéphane COLLIGNON (MR)

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)  
Désignation à l'AG: M. Patrick PYNNAERT (MR)  
Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)  
Désignation à l'AG: M. Dominique NOTTE (PS)  
Désignation à l'AG: Mme Geneviève LAZARON (CDH)  
Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Stéphane COLLIGNON (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Luc GENNART (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Dominique NOTTE (PS)  
Proposition de candidature au CA: Mme France MASAI (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 16/19, reprise en annexe 26, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

20/19 : D.A.S.S. - Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre (AISBS) – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)  
Désignation à l'AG: M. Stéphane COLLIGNON (MR)  
Désignation à l'AG: M. Dominique NOTTE (PS)  
Désignation à l'AG: Mme Bénédicte ROCHET (ECOLO)  
Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)

Proposition de candidature au CA: M. Luc GENNART (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Dominique NOTTE (PS)  
Proposition de candidature au CA: Mme Bénédicte ROCHET (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 20/19, reprise en annexe 27, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

21/19 : D.A.S.S. - Agence Immobilière Sociale Gembloux-Fosses – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Bérangère BOUFFIOUX (MR)  
Désignation à l'AG: M. Philippe CARLIER (PS)

Proposition de candidature au CA: Mme Bérangère BOUFFIOUX (MR)  
Proposition de candidature au CA: M. Philippe CARLIER (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 21/19, reprise en annexe 28, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

22/19 : D.A.S.S. - Agence Immobilière Sociale Namur – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Sébastien HUMBLET (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Sébastien HUMBLET (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 22/19, reprise en annexe 29, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

23/19 : D.A.S.S. - Agence Immobilière Sociale "Un Toit Pour Tous" – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Patrick GALLOY (MR)

Désignation à l'AG: Mme Cécile CLEMENT (MR)

Désignation à l'AG : M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Désignation à l'AG : M. Hugues DOUMONT (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Patrick GALLOY (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 23/19, reprise en annexe 30, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

24/19 : D.A.S.S. - Agence Immobilière Sociale Dinant-Philippeville – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Annie MARTIN (MR)

Désignation à l'AG: M. Jean-Marie ANTOINE (MR)

Désignation à l'AG : Mme Laurence PLASMAN (PS)

Désignation à l'AG : Mme Saskia JAMAR (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Annie MARTIN (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 24/19, reprise en annexe 31, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

25/19 : D.A.S.S. - SLSP La Dinantaise – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG : M. Richard FOURNAUX (MR)

Désignation à l'AG : M. Claude BULTOT (PS)

Désignation à l'AG : M. Jean-François DURY (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Marie-Christine VERMEER (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 25/19, reprise en annexe 32, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

26/19 : D.A.S.S. - SLSP Les Habitations de l'Eau Noire – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG : M. Christophe BOMBLED (MR)

Désignation à l'AG : M. Eddy FONTAINE (PS)

Désignation à l'AG : Mme Saskia JAMAR (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Pascal JOLY (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 26/19, reprise en annexe 33, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

27/19 : D.A.S.S. - SLSP La Joie du Foyer – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)

Désignation à l'AG: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)

Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Désignation à l'AG: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)

Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)

Proposition de candidature au CA: Mme Coraline ABSIL (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 27/19, reprise en annexe 34, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

29/19 : D.A.S.S. - SLSP Sambr'habitat – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)

Désignation à l'AG: Mme Carine DAFPE (PS)

Désignation à l'AG: Mme Muriel MINET (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Stéphanie THORON (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 29/19, reprise en annexe 35, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

30/19 : D.A.S.S. - SLSP La Cité des Couteliers – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)

Désignation à l'AG: M. Amaury ALEXANDRE (MR)

Désignation à l'AG: M. Dominique NOTTE (PS)

Désignation à l'AG: Mme Bénédicte ROCHET (ECOLO)

Désignation à l'AG: M. Etienne BERTRAND (CDH)

Proposition de candidature au CA: Mme Vinciane ANDRE (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 30/19, reprise en annexe 36, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

31/19 : D.A.S.S. - SLSP Le Foyer Jambois et Extensions – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)

Désignation à l'AG: M. José PAULET (MR)

Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Désignation à l'AG: Mme Isabelle GENGLER (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Sébastien HUMBLET (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 31/19, reprise en annexe 37, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

32/19 : D.A.S.S. - SLSP Le Foyer Cinacien – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jean-Marie CHEFFERT (MR)

Désignation à l'AG: M. Claude BULTOT (PS)

Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Cécile CLEMENT (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 32/19, reprise en annexe 38, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

33/19 : D.A.S.S. - SLSP Les Logis Andennais – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. José PAULET (MR)

Désignation à l'AG : M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Désignation à l'AG : M. Hugues DOUMONT (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Arnaud PAULET (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 33/19, reprise en annexe 39, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

34/19 : D.A.S.S. - SLSP Le Foyer Namurois – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)

Désignation à l'AG: M. Patrick PYNNAERT (MR)

Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Désignation à l'AG: M. Georges BALON-PERIN (ECOLO)

Désignation à l'AG: M. Guy CARPIAUX (CDH)

Proposition de candidature au CA: M. Gilles MOUYARD (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 34/19, reprise en annexe 40, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

35/19 : D.A.S.S. - SLSP Ardenne et Lesse – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Valérie LECOMTE (MR)

Désignation à l'AG : M. Claude BULTOT (PS)

Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Marianne FOURNEAU (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Sylvain MILCAMPS (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 35/19, reprise en annexe 41, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

36/19 : D.A.S.S. - SCRL La Terrienne du Crédit Social – Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidatures au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Valérie LECOMTE (MR)

Désignation à l'AG: M. José PAULET (MR)

Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Désignation à l'AG : M. Jean-François DURY (ECOLO)

Désignation à l'AG : M. Christophe GILON (CDH)

Proposition de candidature au CA: Mme Maggy JACQUEMIN (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Arnaud PAULET (MR)

Proposition de candidature au CA: Mme Cathy COLLARD (PS)

Proposition de candidature au CA : M. Jean-François DURY (ECOLO)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 36/19, reprise en annexe 42, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

37/19 : Réseau Social Urbain Namurois - Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidature au CA pour la législature 2018-2024

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc GENNART (MR)  
Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Proposition de candidature au CA: M. Luc GENNART (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 37/19, reprise en annexe 43, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

39/19 : Asbl Réseau Bébé-Bus - Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et proposition de candidature au CA pour la législature 2018-2024
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG : M. Richard FOURNAUX (MR)  
Désignation à l'AG: Mme Sadiku MIRUSHE (MR)  
Désignation à l'AG: Mme Carine DAFPE (PS)  
Désignation à l'AG: Mme Muriel MINET (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: Mme Coraline ABSIL (MR)  
Proposition de candidature au CA: Mme Carine DAFPE (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 39/19, reprise en annexe 44, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

78/19 : Dossier Global ASPASC-Service de l'Observation, de la Programmation et du Développement territorial - Subventions - Mars 2019
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 78/19, reprise en annexe 45, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

85/19 : Intercommunale VIVALIA - Désignation du représentant provincial du groupe PS à l'Assemblée générale pour la législature 2018-2024
---

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Antoine PIRET (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 85/19, reprise en annexe 46, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

86/19 : Asbl SPAF - Désignation des représentants provinciaux du groupe PS à l'Assemblée générale et proposition de candidature au Conseil d'administration pour la législature 2018-2024.

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Cathy COLLARD (PS)

Désignation à l'AG : M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Proposition de candidature au CA: Mme Cathy COLLARD (PS)

Remplacement de Monsieur Christophe BOMBLED, désigné par le Conseil Provincial du 15/02/2019, par Madame Véronique Hance, en qualité de représentante de la Province de Namur à l'Assemblée Générale de l'ASBL SPAF et de présenter sa candidature au Conseil d'Administration.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 86/19, reprise en annexe 47, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

87/19 : Intercommunale IMAJE - Désignation du représentant provincial du groupe PS à l'Assemblée générale et proposition de candidature au Conseil d'administration pour la législature 2018-2014.

Le Rapporteur, M. COLLIGNON lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Dominique NOTTE (PS)

Proposition de candidature au CA: M. Dominique NOTTE (PS)

Remplacement de Monsieur Luc GENNART, désigné par le Conseil provincial du 15/02/2019 en qualité de représentant de la Province de Namur à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IMAJE par Monsieur Richard FOURNAUX.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 87/19, reprise en annexe 48, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

M. le Président aborde les dossiers de la 3<sup>ème</sup> Commission :

199/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière de la Haute Meuse

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jean-Marc VAN ESPEN (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Jean-Marc VAN ESPEN (MR)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 199/18, reprise en annexe 49, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

200/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière Lesse
--

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jean-Pol LEJEUNE (MR)  
Représentant suppléant à l'AG: M. Christophe DESCAMPS

Proposition de candidature au CA: M. Jean-Pol LEJEUNE (MR)  
Proposition de candidature en tant que Représentant suppléant au CA : M. Christophe DESCAMPS

Décision : Le Conseil adopte la résolution 200/18, reprise en annexe 50, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

201/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière Ourthe
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation de Mme Valérie LECOMTE (MR) en tant que représentant effectif de la Province de Namur à l'AG du Contrat de Rivière Ourthe ASBL et de proposer sa candidature en qualité de représentant effectif au Conseil d'Administration.

Désignation de Madame Clémentine DOR en qualité de représentant suppléant à l'AG du Contrat de Rivière Ourthe ASBL et de proposer sa candidature en qualité de représentant suppléant au Conseil d'Administration.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 201/18, reprise en annexe 51, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

202/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière Meuse aval
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation de Mme Christelle WALRANT (MR) en tant que représentant effectif à l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière de la Meuse Aval & Affluents ASBL et de proposer sa candidature en qualité de représentant effectif au CA.

Désignation de M. Christophe DESCAMPS en qualité de représentant suppléant à l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière de la Meuse Aval & Affluents ASBL, et de proposer sa candidature en qualité de représentant effectif au CA.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 202/18, reprise en annexe 52, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

203/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière Sambre
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: Mme Paule PIEFORT (MR)  
Représentant suppléant à l'AG : M. Christophe DESCAMPS

Proposition de candidature au CA: Mme Paule PIEFORT (MR)  
Représentant suppléant au CA: M. Christophe DESCAMPS

Décision : Le Conseil adopte la résolution 203/18, reprise en annexe 53, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

204/18 : Participation provinciale aux instances officielles des Contrats de Rivière en Province de Namur - Contrat de Rivière Semois
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation de Madame Aline DIDIER (MR) en tant que représentant effectif de la Province de Namur à l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière Semois – Chiens ASBL et de proposer sa candidature en qualité de représentant effectif au Conseil d'Administration.

Désignation de Madame Clémentine DOR en qualité de représentant suppléant à l'Assemblée Générale du Contrat de Rivière Semois- Chiens ASBL et de proposer sa candidature en qualité de représentant effectif au Conseil d'Administration.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 204/18, reprise en annexe 54, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

62/19 : ASBL OPA QUALITE CINEY - Désignation représentants provinciaux à l'AG et au CA
--

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)

Désignation à l'AG: M. Amaury ALEXANDRE (MR)

Désignation à l'AG: M. Guy MILCAMPES (PS)

Désignation à l'AG: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature au CA: M. Jérôme HAUBRUGE (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Richard FOURNAUX (MR)

Proposition de candidature au CA: M. Guy MILCAMPES (PS)

Proposition de candidature au CA: Mme France MASAI (ECOLO)

Proposition de candidature en tant qu'observateur au CA : M. Christophe GILON (CDH)

Proposition de candidature en tant qu'observateur au CA : M. Patrick PYNNAERT (DEFI)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 62/19, reprise en annexe 55, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

67/19 : Aménagements favorisant la biodiversité dans le but d'une production alimentaire en 0 phyto
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 67/19, reprise en annexe 56, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

68/19 : Approbation d'un marché public de TRAVAUX - CE2019/1 - Création de la nouvelle zone humide au Domaine Provincial Valéry Cousin de Chevetogne - Approbation MB
---

Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 68/19, reprise en annexe 57, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

M. le Président aborde les dossiers de la 4<sup>ème</sup> Commission :

64/19 : Ratification convention de propriété de l'œuvre : Jan Fabre, les Délices infinis, 1987, dessin au stylo à bille, 29,7x21 cm
---

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

MM. G. Balon-Perin, J.-F. Eerdekens, R. Fournaux et G. Carpiaux interviennent successivement.

M. le Président met le report de cette affaire aux voix.

Décision : Le Conseil décide à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

de reporter ce dossier en séance du Collège provincial pour analyse complémentaire.

70/19 : Enseignement secondaire - Conventions de stages - Approbation des textes et demande de délégations de signatures Le Rapporteur, Mme MASAI lit le rapport rédigé.
---

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 70/19, reprise en annexe 58, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

72/19 : Suspension de la rémunération du Président du Conseil jusqu'à la fin du versement de son indemnité de sortie de membre du Collège provincial.
---

M. le Président cède la présidence à M. Eddy FONTAINE, Vice-Président du Conseil.  
M. Ph. Bultot quitte la séance à 12H53

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Vice-Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 72/19, reprise en annexe 59, à l'unanimité (33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

M. Ph. Bultot revient en séance à 12H54.

75/19 : Marché n°2019/ 5 - Marché relatif au financement de la rénovation de la Maison de la Culture - Approbation de la procédure et des conditions du marché.
---

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. R. Fournaux intervient.  
M. le Président met la résolution aux voix.

Décision : Le Conseil adopte la résolution 75/19, reprise en annexe 60, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

80/19 : ASBL Association des Provinces Wallonnes (APW) - Assemblée générale - renouvellement des mandats - désignation des mandataires provinciaux
--

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Désignation à l'AG: M. Luc DELIRE (MR)  
Désignation à l'AG: M. Jean-Marie CHEFFERT (MR)  
Désignation à l'AG: Mme Valérie LECOMTE (MR)

Désignation à l'AG : M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 80/19, reprise en annexe 61, à la majorité (26 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions pour le groupe ECOLO).

81/19 :	Proposition de désignation des représentants de la Province au sein du CA de l'APW
---------	--

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

Proposition de candidature au CA: M. Jean-Frédéric EERDEKENS (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 81/19, reprise en annexe 62, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

83/19 :	S.C.R.L. LOTH INFO - désignation des représentants provinciaux à l'assemblée générale et des candidats aux mandats d'administrateurs appartenant au groupe PS
---------	---

Le Rapporteur, M. BALON-PERIN lit le rapport rédigé.

M. le Président met la résolution aux voix.

MM. J.-M. Cheffert et J.-F. Eerdekenes interviennent successivement.

Désignation à l'AG : M. Dominique NOTTE (PS)

Proposition de candidature au CA: M. Dominique NOTTE (PS)

Proposition de candidature au CA: Mme Cathy COLLARD (PS)

Décision : Le Conseil adopte la résolution 83/19, reprise en annexe 63, à l'unanimité (34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

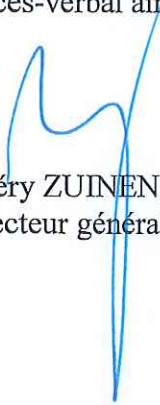
M. le Président signale, avant de clôturer la séance, que le procès-verbal de la réunion du 15 février 2019, n'ayant fait l'objet d'aucune observation est adopté.

La séance est levée à 13 H 07.

Pour accord au titre de rapport succinct, le 29 mars 2019.

  
Valéry ZUINEN  
Directeur général

Procès-verbal ainsi adopté à Namur, le 26 avril 2019.



Valéry ZUINEN,  
Directeur général



Philippe BULTOT,  
Président

**Question d'actualité du groupe ECOLO – Conseil du 29 mars 2019**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Gouverneur,  
Madame et Messieurs les Députés provinciaux,  
Chers collègues,

Le 18 mars dernier, plus de 10.000 personnes, inquiètes pour leur emploi ou pour l'avenir de leur association, ont défilé dans les rues de Namur pour s'opposer à la réforme APE, réforme des aides à la promotion de l'emploi, proposée par le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, et qui devait être votée quelques jours plus tard, le 20 mars, en séance plénière du Parlement Wallon par la majorité MR-cdH.

La crise, que traverse actuellement le gouvernement Wallon en peine de majorité, a reporté le vote à une date indéterminée. Cependant, la question reste d'actualité.

Nous ne pouvons certes aujourd'hui présager du résultat du futur vote au Parlement Wallon, pour autant que celui sorte de sa léthargie dans laquelle la majorité a décidé de le placer. Néanmoins n'est-il pas opportun de prendre les devants et d'anticiper ?

En effet, bien que tout cela reste nébuleux sur certains points, si cette réforme est votée, elle touchera particulièrement la Province puisque cette dernière ne pourra plus faire partie des employeurs bénéficiaires. Selon le ministre Jeholet, lors d'un débat au Parlement wallon du 24 avril 2018 sur cette même réforme, les emplois APE provinciaux ne seraient cependant pas menacés au vu de la Déclaration de politique régionale sur l'avenir des provinces. Autrement dit, ces emplois APE seraient transférés, comme les compétences provinciales, vers d'autres instances régionales ou communales. En théorie en tout cas.

Ceci m'amène donc à interroger Monsieur le Député Richard Fournaux en charge du personnel.

1. Un cadastre des emplois APE au niveau provincial existe-t-il ? De combien d'emplois APE dispose actuellement la Province de Namur et ses différentes entités composantes ?
2. Avez-vous estimé le nombre de perte d'emploi possible au niveau provincial si la réforme voulue par la majorité wallonne était votée ?
3. Le coût pour la province de Namur de cette réforme a-t-il été évalué ? La Province va-t-elle financer ces postes qui ne seront plus financés par des points APE ? Ou ces emplois vont-ils effectivement être transférés vers d'autres instances ? Le cas échéant, quel lien sera maintenu avec la Province ?
4. Quelles sont les démarches formelles et informelles qui ont été entreprises par la députation provinciale namuroise pour contester cette réforme, ne serait-ce qu'en solidarité avec les nombreuses associations disposant aujourd'hui d'emplois APE ?

Je vous remercie, d'ores et déjà, des réponses apportées à ces questions.

Pour le groupe Ecolo,

Bénédicte Rochet



Monsieur le Député Richard FOURNAUX - Conseil Provincial – 29 mars 2019

**Eléments de réponses à la question orale de Madame Bénédicte ROCHET – Groupe ECOLO - relative à la réforme APE.**

La réponse sera faite en ce sens : il s'agit d'une question d'actualité concernant une actualité pour laquelle il n'y a pas d'actualité ou plus d'actualité !

La réforme des points APE semble en effet ajournée.

Il convient dès lors d'attendre la future DPR pour prendre éventuellement les mesures qui s'imposeraient sur le plan budgétaire mais surtout sur le plan humain.

Présidence du Conseil provincial

**Cathy COLLARD**  
**Conseillère provinciale**  
**Groupe PS**

**Question d'actualité :** - Province de Namur, Province du Commerce équitable.

A l'attention de Monsieur le Député Président,

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président,  
Chèr(es) Collègues,

Via les politiques locales, les Communes et les Provinces ont un rôle important et des leviers à leur disposition pour contribuer aux objectifs du développement durable et répondre au défi majeur que représente l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions.

Depuis 2013, la campagne « Communes du Commerce Equitable » (CDCE) se développe au niveau provincial. Elle vise à soutenir et à encourager les provinces wallonnes à ancrer davantage le commerce équitable et local sur leur territoire.

Le titre « Province du Commerce Equitable » est remis aux provinces qui s'engagent de façon active et participative pour le commerce équitable et local.

C'est pourquoi, je souhaite faire part au niveau du Collège d'une information importante. A savoir, le lancement d'un appel à projets mettant en valeur le commerce équitable en organisant une activité de sensibilisation.

Les projets originaux pourraient bénéficier d'un financement de maximum 4.000 euros du « Trade for Development Centre ». Un comité de pilotage diversifié est mis en place. C'est un groupe de travail ouvert à tout acteur situé sur le territoire provincial (écoles, associations, clubs sportifs, citoyens, membres de l'administration ou une structure culturelle). Celui-ci met en place différentes activités pour réaliser les différents critères et atteindre le titre.

La Province compte-t-elle introduire un projet dans ce cadre ?

Souhaite-t-elle créer un comité de pilotage pour coordonner les actions ?

Cathy COLLARD



## Conseil provincial – Questions orales : Réponse de Jean-Marc VAN ESPEN à la question de Cathy COLLARD sur le commerce équitable

Vendredi 29 mars 2019 – 9h30

Madame Collard,

Je vous remercie pour cette information. Au sein du Collège, nous n'étions pas au courant de cette belle initiative. J'ai pu voir que la Province du Luxembourg y participe.

Pour que l'on se comprenne bien et pour lever toute ambiguïté, le commerce équitable dont il est question ici est bien celui fondé sur l'idée qu'il s'agit d' « *une alternative au commerce mondial dominant. En s'appuyant sur des chaînes commerciales plus courtes et transparentes, il permet aux producteurs de vivre décemment de leur travail et d'être acteurs de leur modèle de développement.* »

Car je dois avouer que lorsque j'ai lu votre question, j'ai directement pensé au commerce éthique et équitable avec les producteurs et agriculteurs des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine par exemple.

Je me permets donc cette précision pour m'assurer que l'on parle de la même chose et donc bien du soutien et du recours aux producteurs locaux sur notre territoire.

Pour en revenir au programme, nous allons étudier l'opportunité d'y participer car il est clair que s'inscrire pour s'inscrire n'a aucun sens.

Je profite de votre question pour rappeler que la Province De Namur s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une **optique de commerce équitable et local** :

1. Lors des manifestations et évènements (Alfers, Cérémonie des vœux, Fêtes de Wallonie, etc....) : recours aux produits locaux. Les agents organisateurs (bien souvent le service COM) font particulièrement attention à faire appel à des producteurs locaux et à mettre en valeur la gastronomie namuroise ;
2. Dans ses écoles avec l'application de l'Alimentation Saine et Durable déclinée au niveau :
  - des marchés publics ;
  - des repas ;
  - mais également avec des animations auprès des élèves (en 2018 : animation de l'asbl Empreintes auprès des élèves de l'internat de l'EHPN avec le jeu de société "Alimen'Terre et une série de photographies sur l'alimentation de différentes familles") ;
3. Au DVC : la cantine des classes de forêt a reçu tout récemment le prix Gault&Millau de la responsabilité sociale en raison de la spécificité des menus : les produits doivent être issus du circuit-court et de saison ;
4. Avec le calendrier de la Province de Namur qui met à l'honneur des produits locaux et des restaurateurs de la Région.

A côté de cela, nous soutenons les acteurs du commerce équitable namurois en remettant le prix du développement durable (Paysans Artisans, D'Ici, La cuisine des champs, Agribio, etc...).

Une manière de mettre en avant leurs démarches et **une belle reconnaissance** pour ces entrepreneurs totalement ambassadeurs de notre province.

Quand je lis ce que fait la Province du Luxembourg « Province du commerce équitable », je m'aperçois que nous faisons +/- la même chose sans avoir le titre. Nous le faisons depuis de nombreuses années parce qu'à un moment donné, la majorité provinciale a défini comme axe prioritaire et transversal de développer l'ASD, le recours aux productions locales, le commerce équitable et local etc....et ce, sans circulaire demandant « *qu'au moins deux produits équitables soient proposés dans tous les services et institutions.* »

Participer au programme permettrait donc d'avoir une sorte de label. Cela apporterait-il de la valeur ajoutée aux démarches que portent nos services provinciaux (cellule environnement, nos écoles, cellule de promotion de la santé, service COM, service des marchés, etc...) ?

Je n'en suis pas convaincu mais nous demanderons aux services d'être attentifs au programme et d'analyser la pertinence de répondre à l'appel à projets qui vise à « *mettre en valeur le commerce équitable en organisant une activité de sensibilisation.* » et à coordonner un comité de pilotage diversifié qui « *met en place différentes activités pour réaliser les différents critères et atteindre le titre.* », (le Sant-Graal?!?).

La réponse à votre 2<sup>ème</sup> question découle de la réponse à la 1<sup>ère</sup> question.

Comme vous le voyez, le commerce équitable et local est déjà bien ancré dans nos pratiques provinciales.

Dans tous les cas, chère Cathy, je vous remercie pour le partage de cette information. Elle est utile et intéressante et pourrait être relayée auprès d'autres partenaires. Je pense notamment aux GAL.

Jean-Marc VAN ESPEN,  
Député-Président

Zimbra

bernard.guillitte@province.namur.be

---

**Questions orales. MCN et MAP**

---

**De :** JEAN-FREDERIC EERDEKENS <jean-frederic.eerdekens@province.namur.be>

mer., 27 mars 2019 09:02

**Objet :** Questions orales. MCN et MAP

**À :** question orale  
<question.orale@province.namur.be>

**Cc :** Eddy Fontaine  
<eddy.fontaine@province.namur.be>

Bonjour,

En prévision du Conseil provincial de ce vendredi 29 mars, voici deux questions que je souhaite poser au Collège provincial.

Cordialement,

JF Eerdekens

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les membre de Collège provincial,

Il ne reste que quelques mois avant l'inauguration de la maison de la culture.

Un événement de cette nature, pour un bâtiment de cette ampleur, se doit d'être inauguré comme il se doit.

Cela se voudra certainement festif et protocolaire, il devra surtout être un hommage à la culture.

Tout cela nécessite un travail énorme en amont.

Depuis l'examen du budget, je suis certain que vous avez pu avancer sur l'inauguration.

Dès lors, pourriez-vous informer le Conseil sur certains points s'ils sont déjà connus.

1. Quel est le budget de l'inauguration ?
2. Sur combien de jours se déroulera l'inauguration ?
3. Ce budget impactera-t-il les actions culturelles de l'année ?
4. Comment se prépare l'inauguration ?
5. Avez-vous déjà une ventilation du budget (Communication/artiste/réception) ?

6. Avez-vous déjà quelques noms d'artistes, sans dévoiler trop l'effet de surprise légitime, qui prêteront lors de l'inauguration ou qui travaillent à préparer l'événement ?
7. Des événements sont-ils envisagés avant l'inauguration de la maison de la culture ?

Je vous remercie pour vos réponses.

JF Eerdekens

Monsieur le Gouverneur,  
Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les membre de Collège provincial,

Il y a quelques semaines commençait le chantier de la maison administrative provinciale à Salzinnes.  
Un début de chantier est toujours un moment clef.  
Le sol regorge souvent de surprises. Nous y sommes habitués à Namur avec le Grognon.

Aussi, je tenais à savoir comment se passait le chantier et si, après quelques semaines de travaux, des éléments nouveaux étaient apparus.  
Si c'est le cas, ceux-ci sont-ils de nature à influencer le projet, tant au niveau technique que financier ?

Je vous remercie pour vos réponses.

JF Eerdekens

Envoyé de mon iPad

---

Réponse à la question de Monsieur le Conseiller Jean-Frédéric EERDEKENS – P.S.- relative à  
l'inauguration de la Maison de la Culture provinciale de Namur – « Le Delta ».

Monsieur le Conseiller Provincial,

En préambule à ma réponse, je tiens à vous remercier, Monsieur Eerdeken, de m'avoir interrogé directement en séance publique du Conseil provincial plutôt que par l'intermédiaire de nos amis de la presse comme cela fut le cas le mois dernier. Merci, Monsieur le Conseiller, pour l'estime que vous témoigniez ainsi à notre honorable Assemblée.

En séance du 28 février, le Collège a marqué accord sur une modification budgétaire de **120.000,00 €** dédiée à l'inauguration du DELTA. Cette modification budgétaire vise à ce que le budget de fonctionnement qui, pour rappel, bien que certain que vous le connaissez par cœur, est de **271.900,00 €**, ne soit pas impacté par les coûts liés à l'inauguration. Je tiens un budget provisoire à votre disposition.

Nos Services et le Collège prospectent auprès de partenaires externes des appuis financiers visant à augmenter les moyens à allouer à cette inauguration. À ce titre, je peux vous annoncer qu'un dossier de demande de subvention **Loterie Nationale** a été déposé auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles et plus particulièrement à Madame la Ministre Greoli, Ministre de la Culture, compétente en cette demande. Ce dossier est monté par notre Administration. En outre, mon Cabinet a pris contact avec la **Fondation Cyrys** en vue de solliciter une aide financière dans la concrétisation de cet évènement.

Les festivités d'inaugurations se veulent populaires et se répartiront sur deux journées : du **samedi 21 au dimanche 22 septembre**.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Conseiller, car vous êtes un Conseiller attentif et informé, qu'en date du 23 août 2018, la majorité provinciale MR-CDH a accepté l'appui d'un Commissaire extérieure ayant pour mission de coordonner l'inauguration. Monsieur Kauffmann, en l'occurrence, travaille depuis plus de **vingt ans** dans le secteur culturel et peut être qualifié d'expert en matière d'évènement culturel. C'est donc dans une parfaite harmonie qu'Administration et Collège œuvrent à faire de l'inauguration du DELTA une réussite à tous points de vue.

Bien évidemment, DELTA sera en « *phase teste* » en amont de l'inauguration et de la reprise normale du court de la saison culturelle. Je peux vous annoncer que la **Fête de la musique** ainsi que le concert de fin d'année de la **Rock's Cool** ou bien encore le **Buff'Estival** se tiendront à DELTA.

Je vous remercie pour votre attention.

Eddy Fontaine  
Conseiller Provincial  
Groupe PS  
45, Rue de Rocroi  
5660 Couvin

Le 27/3/2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs membres de Collège Provincial

Au risque de me répéter, je reviens une fois de plus sur le sujet des véhicules et des chauffeurs mis à disposition des Député Provinciaux.

Lors de ma dernière intervention, je m'étais plus focalisé sur la ré-organisation du « pool » de chauffeurs.

Questions auxquelles je n'ai reçu que des réponses partielles.

Mon intervention se déclinera en 2 parties, la première concernera une nouvelle fois le pool de chauffeurs et s'adressera à Monsieur le Député R Fournaux et la seconde sera adressée à Monsieur le Député Président.

1° Pouvez-vous dès lors nous faire un topo précis de la situation actuelle ?

- Comment fonctionne ce pool ?
- Quels ont été les changements structurels et quels ont été les modifications salariales des chauffeurs ?
- Quelles évolutions comptez-vous encore apporter à l'avenir ?

A la suite des précisions que vous allez nous apporter, j'aimerais vous entendre à propos de l'outils ou des outils de travail des chauffeurs et de vos véhicules.

Il me revient que depuis plusieurs mois les véhicules utilisés par les membres du collège (enfin certains sauf pour le Député DEFI et la Députée CDH), sont des véhicules de location, véhicules de marques Mercedes. La location de ceux-ci serait d'environ 1100 € par mois (HTVA ou TVAC).

- Pouvez-vous nous informer de la procédure mise en place pour ce type de marché ?
- Combien de véhicules sont en location actuellement et depuis combien de mois ?
- Comment calcule-t-on vos ou votre avantage dans ce cas de figure ?

Le Député du Défi (et la Députée CDH), circulent avec quelles véhicules, véhicules personnels, est-ce exact ?

- Quel est le mode de remboursement des frais (kms ou forfait) ?

Monsieur le Député Président, lors d'une conversation que nous avons eue ensemble, nous avons évoqué les véhicules électriques comme prochaines voitures de fonctions, excellent choix, mais qu'en est-il ?

Des véhicules haut de gamme (Tesla et Jaguar électriques à +/- 80000 € par voiture) ont été essayé, confirmez-vous ces faits ?

- Combien de véhicules comptez-vous acquérir ?

Savez-vous qu'il existe d'autres véhicules électriques nettement moins onéreux et tout aussi performants ?  
Exemple : KIA, Hyundai... (autonomie 450 kms)

et enfin, pensez-vous que l'achat de ce type de véhicules, surtout à ce prix, est un bon signe donné aux citoyens. Si le choix de véhicules électriques est un bon choix, voir un excellent, les modèles posent questions.

Il serait dommage de diminuer le budget de beaux projets provinciaux afin d'investir dans des véhicules de luxe.

Je vous remercie des réponses précises que vous allez nous apporter.

Merci de votre attention.

Eddy Fontaine

Monsieur le Député Richard FOURNAUX - Conseil Provincial – 29 mars 2019

**Eléments de réponses à la question orale de Monsieur E. FONTAINE – Groupe P.S -  
relative aux véhicules et chauffeurs.**

1. Pool chauffeurs

La suppression des postes de chauffeurs au sein des cabinets s'est traduite par la résolution du Conseil du 14 décembre 2018 qui réduit le nombre de collaborateurs au sein des cabinets des députés provinciaux d'une unité (donc limité à 5 collaborateurs (au lieu de 6)).

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, les anciens chauffeurs affectés au sein des cabinets des Députés provinciaux sont affectés au Service de la Direction générale.

Par conséquent, à cette même date, il a été mis fin aux indemnités accordées en vertu de la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2012.

Pour rappel, les montants étaient les suivants ;

- 287,42 € bruts (montant non indexé - soit 490 € à l'index actuel) en compensation des prestations supplémentaires
- 141,75 € nets (montant non indexé - soit 241.9 € à l'index actuel) en compensation des frais de séjour.

La résolution du Conseil du 14 octobre 1982 prévoit l'octroi d'une indemnité aux agents dont la fonction principale est une fonction de chauffeur (71,72 € non indexés).

Cette résolution peut s'appliquer aux chauffeurs du pool (mais ce n'est pas le cas à ce stade).

Un dossier Collège (Dossier 44090) a été instruit par le SGRH à la demande du Collège provincial en vue d'octroyer aux intéressés une indemnité supérieure à celle prévue par la résolution de 1982 (soit 155,08 € non indexés en sus des 71,72 €).

Une fois la position du Collège connue, le dossier devra être soumis à la procédure de négociation syndicale avant d'être présenté au Conseil provincial.

Le fonctionnement du pool des chauffeurs ne nous est pas connu.

2. Véhicules

Je ne dispose pas d'informations sur ces points si ce n'est dans le cadre du calcul de l'avantage en toute nature.

Définition avantage de toute nature (ATN) – Véhicule de société

Un avantage de toute nature est un avantage qu'une entreprise ou une administration accorde gratuitement à un membre de son personnel ou à un de ses dirigeants – mandataires, tel que la mise à disposition d'un véhicule de société.

Cet avantage de toute nature doit être considéré comme un revenu professionnel et celui que le reçoit doit donc payer des impôts et des cotisations sociales sur le montant correspondant à la valeur de l'ATN.

L'ATN peut être déclaré de deux manières :

- a. Montants réels s'ils sont connus
- b. Par calcul d'un forfait admis par l'ONSS et le fisc

Le forfait tient compte:

- Des émissions de CO2
- De la valeur catalogue du véhicule
- D'un coefficient de correction qui tient compte de l'âge du véhicule.

Pour les Députés ne disposant pas de véhicule à ce stade (achat ou leasing), et en attendant la conclusion d'un nouveau marché relatif aux véhicules, l'ATN se base sur les caractéristiques de l'ancien véhicule mis à disposition.

**CONSEIL PROVINCIAL****29 MARS 2019****Réponse du Député Amaury ALEXANDRE****À la question orale du Conseiller provincial Eddy FONTAINE**

Monsieur le Conseiller,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier pour votre question et pour votre intérêt pour cette thématique, qui se présente, plus que jamais, comme une pierre angulaire de notre combat climatique.

Comme vous le savez, le secteur automobile est aujourd'hui à la croisée des chemins. Hier, vecteur de liberté et d'émancipation, la voiture est aujourd'hui perçue par un nombre croissant de citoyens comme une source de nuisances, voire de danger pour tout un chacun. Chaque année, près de 800.000 personnes en Europe meurent prématurément en raison de la pollution atmosphérique liée aux activités humaines. Le transport n'est pas étranger à cette hécatombe et doit, aujourd'hui, se réinventer pour faire face aux enjeux climatiques et environnementaux.

Les constructeurs automobiles l'ont bien compris et quelque chose est en train de changer. Alors que les nouvelles formes de mobilité prennent de plus en plus de place dans la sphère publique, l'industrie automobile fait face à une électrification à marche forcée. Pour preuve, les négociateurs des États membres de l'UE et du Parlement européen se sont mis d'accord en décembre sur une réduction de 37,5% des émissions de CO2 des voitures neuves d'ici à 2030 par rapport à 2021. La fin d'une époque, le début d'une autre. A chacun, maintenant, de retrousser ses manches...

Face à cette urgence, l'effervescence est de mise. Pas une semaine ne passe sans qu'un constructeur n'annonce l'arrivée imminente d'un ou plusieurs modèles. Pas une journée sans que ne jaillisse des réseaux sociaux l'un ou l'autre avis de supposés experts, peu avarés au moment de dispenser leurs commentaires.

Face à ce tumulte, où s'entrechoquent, avouons-le, le pire et le meilleur, nous avons fait le choix, radical mais raisonné, d'opter pour l'« électrification » de notre flotte, en acquérant, d'abord, un Renault Kangoo électrique, pour le parc dévolu aux Députés ensuite.

Et pour éviter toute fausse note, nous avons choisi d'essayer un large échantillon de modèles et de configurations. Plusieurs marques ont répondu favorablement à notre appel. Le constructeur Jaguar en faisait partie et a mis à disposition son i-pace. Ce n'est pas sans plaisir que les Députés ont fait usage d'un véhicule récompensé par le titre de véhicule de l'année et qui se profile comme une référence du secteur. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés en si bon chemin. C'eût été trop facile de tendre à ce point le bâton. A vrai dire, nous n'avons pas attendu vos conseils avisés pour chercher ce que le marché pouvait nous offrir de mieux, au meilleur prix. Nissan, Kia, Hyundai font partie intégrante du programme d'essai. Force est de constater qu'elles n'ont pas à rougir de la comparaison et qu'elles méritaient, sans doute possible, d'accéder à ce test grandeur nature.

Le marché progresse vers une première maturité. Il revenait à la Province de lui emboîter le pas et de confirmer son caractère pionnier en matière de lutte contre le réchauffement climatique, sans visière, sans tabou.

Enfin, Monsieur le Conseiller, je souhaitais vous rassurer quant à la procédure de sélection de ces quatre véhicules. Nous veillerons, tout comme l'administration, à respecter scrupuleusement les règles spécifiques en matière d'acquisition du véhicule prévues par les modifications par les décrets de mars 2018.

Le développement durable est une chose, la bonne gouvernance en est une autre. Ils constituent, tous deux, les balises de notre engagement politique réciproque. La symbolique de notre choix ne sera pas la tâche aveugle de notre action. Soyez-en rassurer.

Vous nous interrogez, sur les véhicules des locations utilisés par mes collègues les Députés Van Espen et Fournaux, l'un depuis mai 2018 et l'autre mars 2019. Ces deux voitures remplacent les précédentes qui n'étaient plus en état de conduite et en attente du marché de leasing en cours. La procédure de location

est réalisée sur base de remise de 3 offres ; analyse et proposition via bon de commande établi sur 4 à 6 mois. En ce qui concerne le calcul des avantages en nature, je suppose que c'est de ceux-là dont vous voulez parler ?, selon la législation fiscale en vigueur, ils sont calculés identiquement que ce soit véhicule de location, de leasing ou appartenant à la Province. (Mon collègue Richard Fournaux vient de vous en parler)

Enfin et pour conclure, sur l'usage individuel qui est fait du pool de véhicules mis à la disposition des Députés. Il est vrai que j'utilise, occasionnellement, mon véhicule privé dans le cadre de mes fonctions. C'est un choix qui répond à des questions de convenance et de contraintes familiales et personnelles et qui ne donne lieu à aucun remboursement, quel qu'il soit.

Fontaine Eddy  
Conseiller Provincial  
Groupe PS  
45, Rue de Rocroi  
5660 Couvin

Le 27mars 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du collège

Nous constatons que depuis un certain nombre d'années, qu'il y a comme qui dirait une « fuite des cerveaux » ou un désintérêt accru pour les postes de direction au sein de notre institution.

Depuis plusieurs années, différents directeurs ou directrices quittent l'institution provinciale, soit tombent malades ou sombre dans un burn out sans nom.

Le dernier en date à nous avoir quitter, était le directeur de la cellule relations publiques qui avait brillamment réussi l'asserment qui a duré près de 3 mois.

Comment expliquer qu'après 8 mois d'exercice de la fonction, celui-ci nous quitte, enfin démissionne pour un job qui est moins rémunérateur ?

Comment se fait-il qu'on a l'impression que la Province fait une sur-consommation de directeurs (Service des prêts, Musée des arts anciens, Service bâtiments, Finances....)

Pourquoi tous ces départs sous une forme ou sous une autre ?

Je présume que vous aurez une réponse bien tournée à nous donner et donc j'anticipe, pourquoi les personnes qui remplacent (FF comme on les nomme ) ou qui compensent au pied levé ces départs n'ont - ils pas d'indemnité pour fonction supérieures ?

- Certains ont-ils cette indemnité oui ou non ?
- Quel est la règle ?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mes questions et j'attends vous réponses, précises comme d'habitude.

Eddy Fontaine



Monsieur le Député Richard FOURNAUX - Conseil Provincial – 29 mars 2019

**Eléments de réponses à la question orale de Monsieur E. FONTAINE – Groupe P.S -  
relative aux postes de direction au sein de la Province de Namur.**

La réponse qui sera donnée aux Conseil provincial au contraire de la note préparée par les Services (voir annexe) consistera à répondre de manière large et néanmoins concrète en évitant toutes évocations des services ou de personnes qui pourraient ainsi se sentir ciblés.

Nous insisterons sur le fait que par rapport au nombre de personnes employées par la Province de Namur y compris dans des postes à responsabilités, la proportion de départs ou de maladies peut être considérée à sa juste mesure en sachant que la comparaison a été faite, par exemple, avec la Région wallonne, où nous apparaissions en-dessous des chiffres Wallon.

Pour le reste, l'entretien d'une bonne concertation avec les représentants du personnel est essentielle et la prise en compte et le suivi des situations individuelles se font et seront même accentués.

1.

La seule démission d'un agent au grade de Directeur dans les 5 dernières années concerne le Directeur du Service Com qui a souhaité quitter sa fonction après 13 mois.

La grande majorité des départs aux postes de direction est liée à des départs des agents concernés à la pension (Relations publiques, Budget, Compta, HEPN, IPF, EPASC, IPES, STP, DASS).

Nous pouvons identifier 4 postes qui ne sont plus actuellement occupés (ou ne l'ont pas été durant une longue période ou le seront très prochainement) par leur titulaire :

- Direction financière :
  - o Absence pour cause de maladie du titulaire – qui a actuellement repris son poste dans le cadre de prestations réduites pour raisons médicales
  - o Dans l'attente, un agent a été désigné en qualité de Directeur Financier ff (ce qui n'est plus d'actualité étant donné le retour du titulaire)
- Service des Musées :
  - o Absence du titulaire du poste suite à une mesure de retrait d'emploi dans l'intérêt du service depuis le 8 octobre 2015.
  - o Son absence a été compensée durant les premiers mois par un autre Directeur et ensuite par la désignation en qualité de Directeur ff d'un agent titulaire du grade de chef de division (situation toujours d'actualité à ce jour)
- OPA :
  - o Absence du titulaire suite à une procédure de licenciement
  - o Son absence est compensée depuis cette décision par l'Inspecteur général en charge du secteur qui assure l'interim et a repris cette fonction dans l'attente du remplacement.
- Service COM
  - o Absence du titulaire suite à sa démission à la fin du mois de mars
  - o Procédure de remplacement en cours
  - o Dans l'attente, le Directeur général (en sa qualité de N+1 du poste) assume l'interim.

Nous pouvons également préciser que 2 directeurs sont actuellement absents (de longue durée) pour raisons médicales :

- Service LOGEMENT
  - o L'intéressé n'est pas remplacé étant donné la reprise de la compétence par la Région et la ré-organisation du service Recouvrement qui dépend désormais de la Direction financière.
- STPI
  - o L'Inspecteur général en charge du secteur assure l'interim et a repris cette fonction dans l'attente du retour du titulaire.

Pour être complet : deux postes de direction au sein d'établissements scolaires (EHPN et IPES) ont été libérés ces dernières années suite au départ volontaire de leur titulaire et sont actuellement occupés par des Directeur f.f. à défaut de candidats dans les conditions pour occuper le poste (statut FWB).

2.

La résolution du 17 juin 2016 a arrêté le nouveau règlement provincial relatif à l'allocation pour exercice de fonctions supérieures (voir annexe).

Ce règlement détermine les modalités et conditions d'octroi de cette allocation.

----- Mail transféré -----

De: Jean-Alexandre VERDONCK <jean-alexandre.verdonck@province.namur.be>  
À: RICHARD FOURNAUX <richard.fournaux@province.namur.be>  
Cc: Valéry ZUINEN <valery.zuinen@province.namur.be>  
Envoyé: Thu, 28 Mar 2019 15:57:36 +0100 (CET)  
Objet: Taux d'absentéisme

Monsieur le Député provincial,

Comme souhaité, vous trouverez en annexe les chiffres relatifs au taux d'absentéisme pour raisons médicales.

Pour calculer le taux d'absentéisme, la colonne à prendre en compte est uniquement celle relative aux maladies privées (à l'exclusion des maladies professionnelles, accidents du travail ou congés parentaux ou de maternité).

Nous pouvons constater que le taux d'absentéisme augmente - comme c'est le cas dans les autres secteurs (public et privé).

Pour les années 2015, 2016, 2017 : les chiffres de la fonction publique wallonne sont toujours supérieurs.

Je ne dispose pas encore des chiffres pour 2018 au sein de la fonction publique wallonne.

Nous sommes pour notre part en train d'analyser nos chiffres afin de tenter d'identifier les causes de l'augmentation constatée de 2017 à 2018.

Les taux d'absentéisme doivent toutefois être manipulés / diffusés avec précaution car nous ne sommes jamais certains de mesurer exactement la même chose que les autres même si nous suivons les principes applicables pour ce type de données statistiques.

Cordialement,



Au cœur  
de votre quotidien

Jean-Alexandre VERDONCK  
Directeur RH  
Service de Gestion des Ressources Humaines  
Rue Lelièvre, 6 - 5000 Namur  
tel: 081/77.55.26 | fax: 081/77.69.58 | gsm: 0473/81.69.17  
mail: jean-alexandre.verdonck@province.namur.be  
[Facebook](#)  
[www.province.namur.be](http://www.province.namur.be)

## Absentéisme pour raisons médicales Province de Namur



Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonction publique wallonne				7,75%	8,08%	8,38%	?

Fonction publique wallonne      7,75%      8,08%      8,38%      ?

### Taux d'absentéisme global

	Mal. Privée	Mal. Prof.	Parentalité	Autres	Toutes abs.
<b>2018</b>					
Temps absence	10648959	309822	452580	1873473	13284834
Temps dû	121373522	121373522	121373522	121373522	121373522
Taux absentéisme	8,77%	0,26%	0,37%	1,54%	10,95%
<b>2017</b>					
Temps absence	9686138	335256	658464	1756365	12436223
Temps dû	121201844	121201844	121201844	121201844	121201844
Taux absentéisme	7,99%	0,28%	0,54%	1,45%	10,26%
<b>2016</b>					
Temps absence	8957593	353400	481071	1176192	10968256
Temps dû	120883270	120905290	120905290	120905290	120905290
Taux absentéisme	7,41%	0,29%	0,40%	0,97%	9,07%
<b>2015</b>					
Temps absence	8854838	274647	619800	1208686	10957971
Temps dû	123618207	123618207	123618207	123618207	123618207
Taux absentéisme	7,16%	0,22%	0,50%	0,98%	8,86%
<b>2014</b>					
Temps absence	9039294	363142	551964	1476030	11430430
Temps dû	125920217	125920217	125920217	125920217	125920217
Taux absentéisme	7,18%	0,29%	0,44%	1,17%	9,08%
<b>2013</b>					
Temps absence	9571324	359280	326880	1412808	11670292
Temps dû	126113032	126113032	126113032	126113032	126113032
Taux absentéisme	7,59%	0,28%	0,26%	1,12%	9,25%
<b>2012</b>					
Temps absence	9479292	603864	305136	1595494	11983786
Temps dû	126434290	126434290	126434290	126434290	126434290
Taux absentéisme	7,50%	0,48%	0,24%	1,26%	9,48%

*Question non soulevée Cr. art. L2212-35 du C.D.L.D*

Question d'actualité du groupe ECOLO – Conseil du 29 mars 2019

Monsieur le président,  
Monsieur le Gouverneur,  
Madame la Députée provinciale, Messieurs les Députés provinciaux,  
Chères collègues, Chers collègues,

La semaine dernière, je suis allée au théâtre de Namur voir "Maison Renard". Si vous n'avez pas encore eu l'occasion d'y aller, je vous le conseille.

J'ai beaucoup ri !

J'ai beaucoup ri, tant c'était cynique !

J'ai beaucoup ri, alors que c'était dramatique !

En moins d'une heure, Alexandre Dewez, l'acteur, qui est aussi l'auteur de la pièce, nous a exposé des informations tout ce qu'il y a de scientifiques, fouillées et chiffrées sur les catastrophes diverses qui menacent notre civilisation et la planète: le réchauffement climatique et ses conséquences (désertifications, épidémies, crises sociales et migratoires), l'extinction des espèces, les risques du nucléaire militaire et civil.

A ce propos, il rappelait au public qu'il y avait à peu près 1 incident nucléaire par mois en Belgique. Ce qui est confirmé par l'AFCN (Agence fédérale de Contrôle nucléaire) qui a identifié entre le 25 avril 2018 et le 5 mars 2019 douze incidents de niveau 1 (qualifiés d'anomalies) sur l'échelle de l'INES (Institut de Radioprospection et de Sûreté nucléaire) qui compte 7 niveaux.

La semaine dernière également, une dépêche Belga datée du 19 mars, relayait justement qu'un exercice de gestion de crise avait été réalisé dans les communes de Beauraing, Doische, Gedinne, Hastière, Houyet et Viroinval qui se situent dans un rayon proche de la centrale nucléaire française de Chooz.

Il était question, dans la presse, d'un exercice réalisé par les services d'intervention qui consistait dans la mise à l'abri des villages, de l'évacuation de certaines populations, de l'ouverture de centres d'accueil, de la mise en place de périmètres de sécurité et de communication avec les citoyens. Il était question d'une participation de plus de 50 personnes, mais il semblerait, si l'on en croit l'Avenir du 20 mars, que les populations concernées n'aient pas été impliquées dans l'exercice.

Pourriez-vous, nous dire

- Quelle concertation a été mise en place entre les services de la province et les services du Gouverneur ?
- Comment s'est déroulé cet exercice ?
- Quelles-sont les leçons qui en ont été tirées par les autorités chargées de la sécurité autour des centrales ?
- Pour quelles raisons les populations n'ont-elles pas été associées à cet exercice ?
- Comment ces populations seront-elles informées des suites qui seraient éventuellement données à cet exercice ?

Je vous remercie.

Pour le groupe ECOLO,

Isabelle Gengler

Intervention de Monsieur le Gouverneur en séance Conseil du 29 mars 2019 en réponse à Madame la Conseillère Isabelle GENGLER

Je remercie Madame la Conseillère pour l'intérêt qu'elle porte à une matière qui me tient à cœur au moins autant qu'à elle, je veux parler de la création culturelle qui avec humour maintient en éveil nos neurones autant que nos zygomatiques.

Ceux-ci vous ont inspiré une réflexion sur un sujet qui rentre, du moins en grande partie, dans mes compétences fédérales.

Il est dès lors cohérent qu'ainsi que je l'ai déjà fait par le passé, notamment sur le même sujet, j'aie sollicité du Président la possibilité de me laisser intervenir aujourd'hui, non pas pour répondre à votre question, ce que le Commissaire du gouvernement régional que je suis au sein de cette assemblée n'a pas à faire selon le CDLD, qui plus est sur une de mes compétences fédérales que j'exerce en propre, en dehors de toute intervention du Collège provincial (c'est ce qui je pense a justifié l'irrecevabilité stricto sensu), mais pour vous apporter quelques éléments aptes à vous éclairer sur ce sujet qui vous interpelle.

J'avais envisagé un temps de vous adresser ces éléments uniquement par écrit mais je ne voudrais pas qu'au cœur de la période propice à ce genre de questionnement (sur un sujet sensible et difficile) dans laquelle nous sommes récemment entrés, le silence soit interprété comme un déni de transparence et d'explication, ... la période à laquelle je fais allusion étant bien évidemment celle du printemps des sciences qui a commencé lundi et qui se clôturera ce dimanche.

Avant d'aborder les éléments qui font écho à vos questions, j'aimerais pour l'ensemble de l'assemblée préciser certaines choses que vous avez vous-même évoquées dans votre introduction.

Vous faites allusion à la liste publiée sur le site de l'AFCN mentionnant, je vous cite, « *à peu près un incident nucléaire par mois en Belgique* ».

Le site de l'Agence rappelle ce qu'est l'échelle INES (qui soit dit en passant et pour être exact signifie « International Nuclear and radiological Event Scale » ou « Echelle internationale des événements nucléaires et radiologiques » et non « Institut de Radioprospection et de sûreté nucléaire ») : « *L'échelle INES doit uniquement être considérée comme un outil de communication destiné à faciliter la perception par les médias et le public de l'importance en matière de sûreté des événements nucléaires.*

*Elle ne constitue donc pas un outil d'évaluation de la sûreté nucléaire des installations et ne peut, en aucun cas, servir de base à des comparaisons nationales ou internationales en matière de sûreté. ».*

J'ajouterai que si on veut définir ce qu'est ce terme « anomalie », on pourrait dire qu'il s'agit d'un « *problème mineur sur un des équipements de sûreté, ... (...)..., mais qui n'a pas eu de conséquences pour les travailleurs, le public et l'environnement ou qui n'a pas eu d'impact sur la sûreté nucléaire* ».

Si on voulait faire une métaphore avec une voiture (mais je sais que comparaison n'est pas raison, surtout en ce domaine), un événement classé au niveau 1 correspondrait à quelque

chose comme un voyant de niveau d'huile qui s'est allumé et qui a conduit le conducteur à s'arrêter immédiatement pour analyser et résoudre le problème.

L'anomalie sur l'échelle INES est donc un événement qui se déroule dans le domaine de l'industrie radiologique ou nucléaire mais qui n'a pas de conséquences à caractère nucléaire ou radiologique. Pour que nous comprenions bien de quoi il s'agit, je reprends deux exemples de cette liste à laquelle vous faites allusion : inversion des destinataires de deux colis contenant chacun de l'iode 131 à usage médical par l'IRE de Fleurus ou sectionnement accidentel d'un câble de l'alimentation de la ventilation d'un bâtiment chez Belgo-process.

J'ajoute pour être complet que ladite liste publiée sur le site de l'AFCN ne concerne pas la centrale de Chooz.

Pour rappel, la gestion d'un incident nucléaire, et la planification d'urgence qui y est relative, relèvent des compétences fédérales.

Il existe donc un plan nucléaire fédéral, revu en 2018, et les gouverneurs sont invités à réaliser à leur échelle un plan par rapport aux sites qui concernent leur province ; pour Chooz le plan existant antérieurement est en cours d'actualisation pour l'adapter au nouveau plan fédéral (l'exercice dont je vais parler est à intégrer aussi dans ce processus d'actualisation).

Dans la lignée de ces deux plans, les communes situées dans la zone dite de planification (10 km), sont invitées à réaliser à leur tour ce qu'on dénomme « un volet additionnel » à leur plan général d'urgence et d'intervention.

Pour en venir à l'exercice auquel vous avez fait allusion, il est exact qu'un exercice organisé à mon initiative et coordonné par Madame la Commissaire d'arrondissement a eu lieu dans les communes de Beauraing, Doische, Gedinne, Hastière, Houyet et Viroinval (soit les 6 communes se situant dans un périmètre de 10 km - ceci par référence au périmètre de planification) le 19 mars dernier.

Celui-ci s'inscrit dans une dynamique plus large et plus ancienne que j'ai initiée et qu'on a dénommée « le cycle de Chooz » qui partait du constat, au lendemain de l'exercice national du 16 septembre 2014 auquel avec mes services j'ai participé (qui avait été précédé d'une formation aux bourgmestres de ces 6 communes le 8 septembre 2014), nous avons donc fait le constat que cet exercice, encadré par le Centre fédéral de crise et piloté par les autorités françaises, n'impliquait pas suffisamment, les communes belges concernées.

J'ai dès lors organisé avec mes services en 2017 deux exercices brainstorming, de nouveau avec les communes concernées.

Une nouvelle séance de préparation à laquelle étaient conviées les 6 communes s'est tenue dans cette même salle le 26 février dernier.

L'exercice du 19 mars clôturait ce « cycle de Chooz ».

Les services de la province n'ont pas été impliqués dans l'organisation de cet exercice, puisque la matière ne relève pas de la compétence provinciale. Je serais par contre favorable à ce qu'au travers par exemple de la supracommunalité et en respectant les compétences de chacun, celle-ci s'implique à l'avenir encore davantage qu'elle ne le fait déjà via son soutien au Codis ou via l'enseignement, dans les différents domaines de la sécurité.

Dans un souci de multi-disciplinarité envisagée au sens large, un représentant de l'administration provinciale est néanmoins invité systématiquement aux réunions de la cellule de sécurité que je préside et qui constitue l'organe chargé de piloter l'ensemble des processus de planification d'urgence, en ce compris les exercices.

L'exercice visait à tester le déploiement des communes face à un incident, le fonctionnement de leur comité de crise, leur coordination et leurs procédures. Il visait également à tester la mise en place de centres d'accueil, le déploiement concret de la police pour organiser un périmètre de mise à l'abri ou d'évacuation, ainsi que les processus de communication.

A cet égard, je rappelle que nous devons à présent tenir compte du démantèlement des sirènes, démantèlement auquel je me suis opposé à plusieurs reprises.

L'utilisation par les communes de la plate-forme web de gestion de crise baptisée ICMS était également un enjeu.

Comme pour tout exercice, ce sont avant tout des objectifs clairement définis à l'avance et partagés qui déterminent l'organisation de l'exercice ainsi que les acteurs impliqués dans le processus.

C'est pour cette raison que la population n'a pas été impliquée.

Pour votre bonne information, uniquement sur le plan de l'évacuation et en fonction du scénario dudit exercice, 4 « blocs » territoriaux étaient en l'occurrence concernés, soit plus de 2000 personnes.

Si un exercice prévoyait l'implication pleine et entière des populations, il est évident qu'une organisation toute particulière serait nécessaire. On ne « joue » pas (c'est le terme consacré) avec des riverains comme on joue avec des professionnels.

L'exercice ayant eu lieu le 19 mars, les débriefings locaux ou généraux à froid, qu'ils soient mono-disciplinaires ou multidisciplinaires n'ont pas encore eu lieu.

Un premier échange s'est néanmoins déroulé au sein de la cellule de sécurité, vendredi dernier et des débriefings locaux à chaud se sont tenus le jour même.

Ainsi que la pratique constante en la matière le commande, et afin de tirer toutes les leçons d'un exercice que je peux, contrairement aux apparences, qualifier d'ampleur, il convient aussi de prendre le temps nécessaire.

Enfin, la communication à la population des risques et processus de gestion de crises et de planification fait également partie du travail développé à mon niveau...

A ce sujet, je ne peux que vous inviter à consulter le *Namur province* dans lequel je relaie les résultats d'exercices, de ce type ou d'autres.

Les communes, au travers de leur bulletin communal par exemple, si celui-ci existe, ou de leur site internet, sont également invitées à revenir vers leurs habitants pour toute information jugée pertinente dans ce domaine.

Voici quelques éléments qui, ajoutés à la séance d'information à l'attention des conseillers provinciaux que j'ai organisée le 7 février, vous donneront je l'espère un éclairage sur une partie de mon action en matière de management des situations d'urgence.

Je vous remercie pour votre attention.



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

Administration  
Services Juridiques  
Affaires Générales

**AFFAIRE N°54/19 : Association de Pouvoirs Publics « PORT AUTONOME DE NAMUR » – Législature 2018-2024 – Désignation du représentant provincial et d'un suppléant**

**LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR**

Considérant que le Port Autonome de Namur est une association de pouvoirs publics constituée, en autres, de la Province de Namur ;

Considérant que cette association est administrée par un Conseil d'administration et qu'il n'y a pas d'Assemblée générale ;

Vu les articles 9 et 11 des statuts de cette association de pouvoirs publics stipulant que la province de Namur dispose d'un représentant au conseil d'administration et d'un membre suppléant désigné pour chaque titulaire par l'autorité qui a nommé ce dernier, les suppléants étant autorisés à remplacer les titulaires toutes les fois que ceux-ci se trouvent empêchés ;

Vu la proposition du Collège provincial du 20/03/2019 ;

Vu le rapport de sa 1<sup>ère</sup> commission ;

Considérant que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

Considérant dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité à l'unanimité ;

**DÉCIDE :**

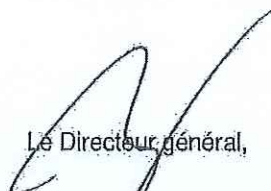
Article 1 : ~~Madame~~ / Monsieur Xavier GERARD ..... est désigné en tant que représentant de la Province de Namur au Conseil d'administration de l'association de pouvoirs publics « Port Autonomie de Namur ».

Article 2 : ~~Madame~~ / Monsieur Bernard Quillite ..... est désigné en tant que suppléant de Monsieur/Madame Xavier GERARD .....

Article 3 : Ces désignations sont valables jusqu'aux prochaines élections provinciales.

Article 4 : Une expédition de la présente résolution sera adressée au Président de l'association de pouvoirs publics « Port Autonome de Namur » ainsi qu'aux mandataires désignés.

Namur, le 29/03/2019



Le Directeur général,

Valéry ZUINEN



Le Président,

Philippe BULTOT

La version informatique constitue le document de référence.



**PROVINCE**  
de **NAMUR**

Administration

Stratégie transversale et Conseils

## LE CONSEIL PROVINCIAL

**AFFAIRE n° 74/19 :** Désignation au sein des conseils de zone de secours d'un représentant provincial et d'un suppléant

Attendu que le Collège provincial a souhaité s'investir dans le financement et la gestion des zones de secours sur son territoire ;

Considérant qu'en application de l'article 67, 3° de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, la Province peut contribuer au financement de la zone de secours ;

Considérant qu'en application de l'article 24, §2 de la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le conseil zonal peut conférer la qualité de membre du conseil à un membre du Conseil provincial ;

Vu la délibération du Conseil de la zone de secours NAGE du 18 décembre 2018, conférant au représentant de la Province de Namur au sein du conseil de la zone de secours « NAGE » la qualité de membre du conseil avec voix délibérative ;

Vu l'article 1<sup>er</sup> du registre aux délibérations du conseil de la zone de secours NAGE du 05 février 2019, acceptant que le représentant de la Province de Namur au sein du Conseil de zone se fasse remplacer par un membre du Conseil provincial spécifiquement désigné à cet effet par ce Conseil, et que ce suppléant dispose d'une voix délibérative, dans les mêmes conditions que le membre effectif ;

Vu la délibération du Conseil de zone de secours NAGE du 05 février 2019 décidant d'accepter que le représentant provincial puisse se faire remplacer par un membre du Conseil provincial spécifiquement désigné à cet effet par le Conseil avec voix délibérative ;

Vu la délibération du Conseil de zone de secours VAL DE SAMBRE du 22 février 2019 décidant de conférer au conseiller provincial désigné par le Conseil provincial de Namur pour représenter la Province au sein du Conseil de Zone, la qualité de membre du Conseil avec voix consultative et considérant qu'il appartient au Conseil provincial d'appliquer les règles de suppléance qui pourrait découler du CDLD ;

Vu la délibération du Conseil de zone de secours DINAPI du 22 février 2019 décidant d'octroyer la qualité de membre du Conseil de zone au conseiller provincial désigné par le Conseil provincial de Namur et de marquer son accord pour la désignation d'un conseiller suppléant, qui remplacera le conseiller désigné en cas d'absence de celui-ci et sous réserve de l'approbation par l'autorité de tutelle ;

Vu la décision du Collège provincial du 20 mars 2019 marquant son accord sur la désignation de Monsieur Richard FOURNAUX, Député provincial, en qualité de représentant provincial au sein des 3 conseils de zones ;

./.



Place Saint-Aubain 2 - B 5000 Namur  
Tél. : +32(0)81 776 743 - Fax : +32(0)81 776 950

strateco@province.namur.be  
www.province.namur.be



Vu la décision du Collège provincial du 20 mars 2019 marquant son accord sur la désignation de Monsieur CHEFFERT, Conseiller provincial, en qualité de représentant provincial suppléant au sein des conseils de la zone NAGE et de la zone de DINAPHI;

Vu la décision du Collège provincial du 20 mars 2019 ne désignant pas de suppléant au sein du conseil de la zone Val de Sambre à la demande de la zone Val de Sambre;

Vu le rapport de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Considérant que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

Considérant dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité à l'unanimité ;

#### SUR PROPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL

#### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Richard FOURNAUX, Député provincial, est désigné en qualité de représentant provincial au sein des zones de secours « N.A.G.E », « Val de Sambre » et « DINAPHI ».

Article 2 : Monsieur CHEFFERT, Conseiller provincial, est désigné comme remplaçant de Monsieur R. Fournaux, en qualité de représentant provincial au sein des conseils de la zone de secours NAGE et de la zone de secours DINAPHI, en cas d'empêchement de celui-ci;


Article 3 : A la demande de la zone Val de Sambre, aucun suppléant n'est désigné au sein du conseil de la zone de secours Val de Sambre

Article 4 : Expédition de la présente résolution sera transmise  
Aux Présidents des Conseils de zones de secours sus-mentionnés ;  
Aux intéressés.

Namur, le 29 mars 2019.

  
Le Directeur Général  
Valéry ZUINEM

Pour le Conseil provincial

  
Le Président  
Philippe BULTOT

**AFFAIRE N° 77/19 : Mosquée reconnue Salam, sise à Namur- Budget pour l'exercice 2019**

**LE CONSEIL PROVINCIAL,**

**VU** le décret impérial du 30 décembre 1809 sur les Fabriques des Eglises ;

**VU** les articles 16 et 16bis, § 2 de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes tels que réformés par les articles 47 et 48 du décret du 13 mars 2014 du Gouvernement wallon modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et diverses dispositions relatives à la tutelle sur les actes, notamment, des Communautés culturelles islamiques reconnues ;

**VU** l'article 18bis de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, modifié par l'article 56 du décret du GW du 13 mars 2014, stipulant que « les dispositions applicables aux Fabriques d'Eglise Cathédrale en matière de budgets, s'appliquent, *mutatis mutandis*, aux établissements culturels islamiques » ;

**VU** l'article 19bis de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes précisant que les interventions financières en faveur, notamment, des administrations du culte islamique incombent aux Provinces » ;

**VU** l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 précisant le modèle des comptes et budgets à utiliser par les Comités chargés de la gestion du temporel des Communautés culturelles islamiques reconnues ;

**VU** l'arrêté de la Région wallonne, daté du 22 juin 2007, portant reconnaissance de la Communauté culturelle islamique Salam sise à Namur ;

**VU** la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 déterminant les pièces justificatives se rattachant notamment aux comptes ;

**VU** le décret du Gouvernement wallon du 4 octobre 2018 en vue de réformer la tutelle sur les pouvoirs locaux portant modifications à la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 ;

**VU** les articles L2232-1, 2° et L3111-1 à L3162-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

**VU** le budget pour l'exercice 2017 approuvé par l'autorité de tutelle le 7 mai 2018 ;

**VU** le compte 2017 approuvé par l'autorité de tutelle en date du 25 février 2019 se clôturant par un mali de 1.152,13€ ;

**VU** le budget de l'exercice 2018 adopté par le Comité de gestion en date du 28 mai 2017 et approuvé par Madame la Ministre de tutelle le 17 juillet 2018, présentant une balance des recettes et des dépenses s'équilibrant à 7.145,00€, moyennant une intervention de secours de la Province pour cet exercice s'élevant à 1.584,08€ ;

**VU** la convention conclue entre l'asbl « Centre culturel marocain de Namur » et le Comité de gestion de ladite Mosquée selon laquelle seule la dépense pour l'assurance-incendie est concernée par une clé de répartition de 60% à charge de la Mosquée et 40% à charge de l'asbl et que les autres dépenses liées à l'exercice de l'activité culturelle sont prises à 100% en charge par le Comité de gestion ;

**CONSIDERANT** que la Communauté culturelle ne disposant pas de suffisamment de moyens financiers voit jusqu'à ce jour son fonctionnement en partie financé par l'asbl qui procède à des paiements de factures pour son compte et que ces avances qualifiées de « dons sous forme de paiements de factures » devront être remboursées à l'association culturelle ;

**VU** les documents relatifs au budget 2019, réceptionnés par l'Administration provinciale le 28 janvier 2019, composés d'un acte administratif daté du 21 janvier et d'un acte financier daté du 18 janvier 2019 ;

**VU** le projet de budget 2019 dont l'acte financier a été revu et réformé par le Comité de gestion le 2 février 2019, adressé à l'Administration provinciale le 11 février 2019 ;

**VU** les délibérations du Comité de gestion datées du 19 février 2019, adressées le 20 février 2019, dont la première signifiait le retrait du budget 2019 voté le 18 janvier et la deuxième arrêta le budget 2019 réformé le 2 février ;

**CONSIDERANT** que l'instruction de cet acte a été conditionnée à la réception préalable d'une part, de divers compléments d'informations et, d'autre part, à la décision de tutelle sur le compte 2017 de sorte que le calcul du délai de remise d'avis par la Haute Assemblée a donc débuté le lendemain de la réception par l'Administration provinciale de la décision de tutelle sur le compte 2017, à savoir le 26 février 2019 ;

**VU** le budget 2019 (acte administratif et financier datés du 19/02/2019) présentant :

- en recettes, au service ordinaire, 7.720,00€ dont 1.150,00€ provenant de produits des quêtes, versements et dons ainsi qu'une intervention financière de secours de la Province s'élevant à 6.570,00€ ;
- en dépenses, au service ordinaire : (chapitre I : 4.750,00€, dépenses soumises à l'approbation de l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB) uniquement) + (chapitre II : 2.970,00€, dépenses soumises à l'approbation de l'EMB et du GW), soit au total 7.720,00€ ;

**VU** les informations complémentaires au budget 2019 jointes en annexe au rapport de complétude technique remis par l'Administration provinciale ;

**CONSIDERANT** qu'il conviendrait que le Comité de gestion soit particulièrement attentif lors de la rédaction des actes financier et administratif car ceux-ci sont entachés par des erreurs de date, de lieu ainsi que des contradictions et omissions qui pourraient mener à des erreurs d'analyse ;

**VU** l'allocation en dépenses ordinaires inscrite à l'article 2.2.04 du chapitre II intitulé « Autres employés » pour laquelle il conviendrait que le Comité de gestion, au sortir de l'exercice 2019, produise un relevé détaillé de l'usage des chèques ALE alloués ou restants car toute somme allouée et non dépensée devra se reporter dans le calcul du résultat présumé de l'exercice 2019 inscrite au budget 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'aucune allocation de dépenses relative aux frais bancaires n'est prévue au sein dudit budget alors que le Comité de gestion dispose d'un compte bancaire propre et qu'il est dès lors certain que l'organisme bancaire facturera au cours de l'année 2019 des frais de gestion et de tenue de compte ;

**CONSIDERANT** qu'il serait réaliste d'inscrire une allocation de dépense d'un montant de 32,00€ pour lesdits frais, à l'article 2.2.23 destiné à héberger cette allocation (l'allocation en dépense pour ce poste au compte 2016 était de 28,18€ et au compte 2017 égale à 29,36€) ;

**CONSIDERANT** qu'en respect du principe d'universalité des services ordinaire et extraordinaire, le résultat présumé de l'exercice en cours (en l'occurrence 2018) devrait être reporté au sein dudit budget ;

**CONSIDERANT** que le résultat présumé de l'exercice 2018 pourrait se calculer comme suit :

Solde de subside restant dû sur 2015 (+) : 2.700,00€  
Solde de subside restant dû sur 2016 (+) : 842,92€  
Solde de subside restant dû sur 2017 (+) : 343,84€  
Recette prévue au compte 2018- remboursement titres ALE non utilisés en 2017 (+) : 302,00€  
Créance du Comité sur l'ASBL - dépense rejetée au compte 2017(-) : 2.056,02€  
Créance du Comité sur l'ASBL - montant indument perçu en 2014(-) : 275,84€  
Créance du Comité sur l'ASBL - remboursement avance de trésorerie au compte 2017(-) : 3.000,00€  
Résultat comptable de l'exercice 2017 (+) : - 1.152,13€  
Résultat présumé de l'exercice 2017 (-) : 2.560,92€  
Résultat budgétaire de l'exercice 2018 (+) : 0,00€

Résultat présumé de l'exercice 2018 : - 4.856,15€ ; de sorte que l'article 2.2.30 des dépenses extraordinaires intitulé « Déficit présumé de l'exercice courant » devrait être porté de 0,00€ à 4.856,15€ ;

**CONSIDERANT** qu'afin de satisfaire au principe d'équilibre budgétaire et moyennant la modification de l'allocation en crédits en dépenses portée à l'article 2.2.23, il conviendrait de revoir les crédits portés à l'article 1.107 intitulé « Supplément provincial pour les frais ordinaires du culte » de 6.570,00€ à 11.458,15€ ;

**VU** la balance des recettes et des dépenses qui devrait se présenter, in fine, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Service ordinaire :	12.608,15€	7.752,00€
Service extraordinaire :	0,00€	4.856,15€ ;

VU le rapport de sa 1ère Commission ;

**CONSIDERANT** que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

**CONSIDERANT** dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** Un avis favorable à l'approbation par Madame la Ministre de tutelle du budget 2019, tel qu'approuvé en séance du 19 février 2019 par le Comité de gestion de la Mosquée Salam sise à Namur, est émis, sous réserve des propositions de révisions des crédits inscrits à l'article :

- 1.1.07, des recettes ordinaires, intitulé « Supplément provincial pour les frais ordinaires du culte » porté de 6.570,00€ à 11.458,15€
- 2.2.23, des dépenses ordinaires intitulé « Frais bancaires » porté à 32,00€
- 2.2.30 des dépenses extraordinaires intitulé « Déficit présumé de l'exercice courant » passant de 0,00€ à 4.856,15€,

de sorte que la balance des recettes et dépenses puisse se présenter, in fine, comme suit :

Recettes totales :	12.608,15€
Dépenses totales :	12.608,15€
-----	
Solde comptable :	0,00€.

**Article 2 :** La présente résolution sera publiée par extrait au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

**Article 3 :** Expédition de la présente résolution sera adressée à la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé.

Copie pour information sera transmise :

- à Madame B. LACREMANS, Directrice du Service du Budget
- à Monsieur JM. WARNON, Directeur financier
- aux Services juridiques de la Province de Namur.

Namur, le 29 mars 2019

Le Directeur général

Valéry ZUINEN

Le Président

Philippe BULTOT

PROVINCE DE NAMUR  
Administration des Services  
Technique et de  
l'Environnement Chaussée  
de Charleroi, 85  
5000 NAMUR

### LE CONSEIL PROVINCIAL

**AFFAIRE N° 84/19 : ASBL Groupement d'Informations Géographique (GIG) - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale et proposition de candidature au Conseil d'Administration pour la législature 2018-2024**

VU la résolution du 28 avril 2017 décidant de participer à l'asbl en constitution "ASBL Groupement d'Informations Géographiques", en abrégé "ASBL GIG" et d'adopter les statuts ;

VU la résolution du 15 juin 2018 par laquelle le Conseil provincial, dans la cadre de la mise en conformité avec le Décret Gouvernance du Parlement Wallon du 29 mars 2018, désignait Mesdames Coraline ABSIL et Valérie LECOMTE et Messieurs Paul LAMBOTTE, Claude BULTOT et Michel COLLINGE en tant que représentants provinciaux au sein de l'Assemblée Générale du GIG.

CONSIDERANT que lors de cette même séance, les candidatures de Madame Coraline ABSIL et Monsieur Michel COLLINGE ont été proposé au Conseil d'administration ;

CONSIDERANT que suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collège et Conseil provinciaux, il convient donc, d'une part, de procéder à la désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée Générale suivant les règles de proportionnalité et, d'autre part, de proposer la candidature des représentants provinciaux aux mandats d'administrateurs ;

VU les articles 13 et 19 des statuts de l'association GIG, le nombre de représentants de la Province de Namur demeure fixé à 5 au sein de l'Assemblée Générale et le nombre d'administrateurs, à proposer par la Province de Namur à l'Assemblée Générale après concertation entre les 3 Provinces concernées (Namur, Liège et Luxembourg), est de 2 représentants provinciaux ;

VU le rapport du Collège provincial du 20 mars 2019 ;

OUI le rapport de sa 1<sup>ère</sup> Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 contre et 0 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de désigner en tant que représentants de la Province de Namur à l'assemblée générale de l'ASBL « Groupement d'informations géographiques » :

- > V... le comte... (MR)
- > Pascal... Kinet (MR)
- > Carim... Joffe... (PS)
- > Guy... Carpeaux... (CDH)
- > Franck... PASAN... (ECOLO)

**Article 2** : de présenter la candidature des conseillers provinciaux/députés provinciaux suivants à la fonction d'administrateur de l'ASBL « Groupement d'informations géographiques » :

- > V... le comte... (MR)
- > G... Carpeaux... (CDH)

**Article 3** : Ces désignations valent pour toute la durée de la législature 2018-2024. Elles prendront cours lors de la première assemblée générale ordinaire et prendront fin lors de la tenue de la première assemblée générale qui suivra l'installation des nouveaux conseils communaux et provinciaux issus des prochaines élections communales et provinciales à moins d'une démission ou d'une révocation des représentants désignés.

**Article 4** : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- Aux cofondateurs de l'ASBL
- Aux mandataires désignés
- Monsieur Valéry ZUINEN, Directeur général
- Monsieur Pierre SQUERENS, Inspecteur général de l'ASTE

Namur, le 29 mars 2019

Le Directeur général,  
s) Valéry ZUINEN

Le Président,  
s) Philippe BULTOT

Pour expédition conforme,  
Le Directeur général

Valéry ZUINEN

## LE CONSEIL PROVINCIAL

## PROVINCE DE NAMUR

Direction des Affaires Sociales  
et Sanitaires

N/Réf. : JFG/201

Affaire N° 01/19 : D.A.S.S. - APP "CHR Sambre et Meuse" - Octroi de la garantie provinciale - Emprunts d'investissements 2018-2019

VU l'article L2212-32 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil provincial, règle, dans le respect du principe de subsidiarité, tout ce qui est d'intérêt provincial et précise certaines compétences du Conseil provincial ;

VU la demande reçue le 20 novembre 2018 par laquelle l'APP « CHR Sambre et Meuse » sollicite la garantie de la Province dans le cadre de la reconduction des emprunts suivants pour la période 2016-2017 des sites Sambre et Meuse :

- Emprunt de 4.500.000,00 € (10 ans)
- Emprunt de 11.000.000,00 € (30 ans) ;

VU l'article L 3122-2, 6° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif à la tutelle générale d'annulation ;

CONSIDERANT la volonté de la Province de doter l'APP « CHR Sambre et Meuse » d'infrastructures et d'équipements devant lui permettre de réaliser efficacement ses missions et de dispenser des soins médicaux de qualité ;

CONSIDERANT que le capital de l'APP « CHR Sambre et Meuse » est déteru conjointement par d'autres pouvoirs publics que la Province ;

CONSIDERANT qu'il serait équitable que les nouveaux emprunts soient garantis par chacun des associés au prorata du nombre de leurs parts au sein de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ;

CONSIDERANT que la Province de Namur est sollicitée pour couvrir la garantie à concurrence de 7/23<sup>ème</sup> ;

CONSIDERANT que la présente décision a une incidence financière supérieure à 22.000,00 € et que, conformément à l'article L2212-65§2, 8° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, l'avis du directeur financier est obligatoirement sollicité ;

VU la demande d'avis de légalité adressée au Directeur financier en date du 5 décembre 2018 ;

VU l'avis rendu par le Directeur financier en date du 17 décembre 2018 ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2<sup>ème</sup> Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 absentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité de l'unanimité ;

**DECIDE :**

*APP*  
**Article 1er :** La Province de Namur se porte caution de garantir le respect de tous les engagements en matière de remboursement que l'APP « CHR Sambre et Meuse » contractera dans le cadre des deux emprunts dont question ci-avant, dont le montant total s'élève à 15.500.000,00 €.

La garantie de la Province se limitera toutefois au nombre de ses parts au sein de l'APP « CHR Sambre et Meuse », soit 7 sur 23 de manière à porter le montant de la garantie provinciale à 4.717.391,20 €.

**Article 2 :** La présente résolution sera transmise au Gouvernement dans les quinze jours de son adoption.


**Article 3 :** La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur

**Article 4 :** Expédition conforme de la présente résolution sera adressée à :


- Au Ministère des Affaires Intérieures de la Fonction Publique de la Région Wallonne.
- Monsieur **C. SEVENANTS**, Président de l'APP « CHR Sambre et Meuse », Avenue Albert 1er 185 à 5000 Namur
- Monsieur **P. MERTENS**, Directeur général de l'APP « CHR Sambre et Meuse
- Monsieur **B. WERY**, Directeur du CHR de Namur
- Monsieur **B. DELAISSE**, Directeur ffois du Site Sambre
- Monsieur **J. LAURENT**, Directeur financier de l'APP « CHR Sambre et Meuse »

Copie pour information sera adressée à :

- Madame **D. HICQUET**, Inspecteur Général de l'A.S.P.A.S.C.
- Madame **M. GOMET**, Directrice de la D.A.S.S.
- Madame **B. LACREMANS**, Directeur financier ffois
- Madame **A-C. DENIS**, Chef de bureau administratif au Service de la comptabilité
- Madame **N. DUCHENE**, Comptable à la D.A.S.S

  
Le Directeur général,  
Valéry ZUNEN.

Namur, le 29 mars 2019

  
Le Président,  
Philippe BULTOT.

**PROVINCE DE NAMUR**  
**Direction des Affaires sociales et**  
**Sanitaires**  
Rue Martine Bourtonbourt, 2  
5000 NAMUR

**LE CONSEIL PROVINCIAL**

N/Réf. : JFG/199

**Affaire N° 02/19 : D.A.S.S – Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel - CARP - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée générale et proposition de candidature au Conseil d'administration pour la législature 2018-2024.**

**CONSIDERANT** que la Province de Namur est membre de l'Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel – CARP ;

**VU** les statuts de l'Asbl précitée ;

**VU** les résolutions du Conseil provincial des 4 octobre 2013, 30 janvier 2015, 22 janvier 2016 et 24 mars 2017 désignant les représentants provinciaux suivants à l'Assemblée générale du CARP et proposant la candidature des personnes suivants au sein de son Conseil d'administration :

Assemblée générale :

Ph. BULTOT (MR)  
C. BOMBLED (MR)  
R. LADOUCE (MR)  
L. GENNART (MR)  
A. MAQUILLE (MR)  
J. THOMAS (MR)  
M. ROBERT (PS)  
F. CABARAUX (PS)  
J. ROUSSELLE (PS)  
J-L SIMON (PS)  
Ch. OLIVET (PS)  
V. DELIZEE (PS)  
S. LASSEAUX (CDH)  
L. NAOME (CDH)  
M. COLLINGE (CDH)  
J. LEMAIRE (ECOLO)

Conseil d'administration :

Ph. BULTOT (MR)  
C. BOMBLED (MR)  
R. LADOUCE (MR)  
M. ROBERT (PS)  
F. CABARAUX (PS)  
J. ROUSSELLE (PS)  
S. LASSEAUX (CDH)  
J. LEMAIRE (ECOLO)  
L. HENAUD (CDH) ;

**VU** l'article L2223-14 §2 précisant que lorsque les statuts attribuent à la province la majorité des mandats dans les organes de gestion et de contrôle, chaque groupe politique démocratique non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle, a droit à un siège d'observateur avec voix consultative ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collège et Conseil provinciaux il convient donc, d'une part, de procéder à la désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée générale et, d'autre part, de proposer la candidature des représentants provinciaux aux mandats d'administrateurs;

**CONSIDERANT** que la Province de Namur dispose de 14 représentants à l'Assemblée générale et de 7 sièges au Conseil d'administration;

**ATTENDU** que la Province de Namur étant la seule province membre de l'Asbl et disposant de la majorité des mandats au Conseil d'administration, il y a lieu, en outre et en application de l'article L2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation de :

- proposer la candidature de 2 représentants provinciaux à l'AG, lesquels disposent d'un siège d'observateur à savoir : 1 DEFI et 1 PTB.
- proposer la candidature de 2 représentants provinciaux aux postes d'administrateurs à savoir: un siège d'observateur au PTB et un siège d'observateur à DEFI

**VU** la décision du Collège provincial du 21 février 2013 par laquelle des agents peuvent être désignés comme représentants de la Province au sein des Asbl dont elle est membre;

**VU** les propositions du Collège provincial ;

**VU** l'avis de sa 2<sup>ème</sup> Commission ;

**CONSIDERANT** que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0...voix contre et .....abstentions ;

**CONSIDERANT** dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité à l'unanimité ;

#### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : De désigner en qualité de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel-CARP:

Mme/Mr	Ch. Bombled	Conseiller(ère)-Député(e) provincial (MR)
Mme/Mr	Ph. Bulhak	Conseiller(ère)-Député(e) provincial (MR)
Mme/Mr	Jérôme Thomas	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)
Mme/Mr	Nicolas Callens	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)
Mme/Mr	Norjane Lapelle	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)
Mme/Mr	Elisa Pind	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)
Mme/Mr	Sr. Lameaux	Conseiller(ère)-Député(e) provincial (CDH)
Mme/Mr	Ludovic Henrand	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (CDH)
Mme/Mr	Eddy Fontaine	Conseiller(ère)-Député(e) provincial (PS)
Mme/Mr	Roland Nicolas	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PS)
Mme/Mr	Alain Vainch	Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PS)
Mme/Mr	Franck Jasai	Conseiller(ère)-Député(e) provinciale (ECOLO)
Mme/Mr	Saskia Jamar	Conseiller(ère)-Député(e) provinciale (ECOLO)
Mme/Mr	J.F. Juy	Conseiller(ère)-Député(e) provincial (ECOLO)

**Article 2** : De désigner en qualité d'observateur pour la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel-CARP:

Mme/Mr *P. Pymment* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (DEFI)  
Mme/Mr ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PTB)

**Article 3 :** De présenter la candidature des représentants suivants à la fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de l'Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel-CARP:

Mme/Mr *Ch. Bamba* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (MR)  
Mme/Mr *Ph. Bulhor* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (MR)  
Mme/Mr *Jérôme Thomas* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)  
Mme/Mr *St. Lanza* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (CDH)  
Mme/Mr *E. Fontaine* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (PS)  
Mme/Mr *Ch. Bulhor* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (PS)  
Mme/Mr *Saskia Jamar* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (ECOLO)

**Article 4 :** De présenter la candidature des représentants suivants en qualité d'observateur au sein du Conseil d'administration de l'Asbl Centre d'Adaptation et de Reclassement Professionnel-CARP:


Mme/Mr ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PTB)  
Mme/Mr *Patrick Pymment* ..... Conseiller(ère)-Député(e) provincial (DEFI)

**Article 5 :** Ces désignations valent pour toute la durée de la législature 2018-2024 et prendront fin à la date des élections provinciales suivantes à moins d'une démission ou d'une révocation des représentants désignés.

**Article 6 :** D'adresser une expédition de la présente résolution à la Présidence de l'Asbl Centre de d'Adaptation et de Reclassement Professionnel – CARP ainsi qu'aux représentants provinciaux désignés.

**Article 7 :** La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Namur, le 29 mars 2019

  
Le Directeur général,  
Valéry ZUINEN.

  
Le Président,  
Philippe BULTOT

**PROVINCE DE NAMUR**  
**Direction des Affaires sociales et**  
**Sanitaires**  
Rue Martine Bourtonbourt, 2  
5000 NAMUR

**LE CONSEIL PROVINCIAL**

N/Réf. : JFG/189

**Affaire N° 04/19 : D.A.S.S – APP « CHR Sambre et Meuse » - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée générale et proposition de candidature au Conseil d'administration pour la législature 2018-2024.**

VU l'article L2212-32 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

**CONSIDERANT** que la Province de Namur est membre associé de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ;

VU les résolutions des 26 avril 2013, 21 juin et 9 novembre 2018, par lesquelles le Conseil provincial a désigné les personnes suivantes en qualité de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'APP :

A l'Assemblée générale :  
MR (2) : L. GENNART, S. COLLIGNON  
PS (2) : C. DAFFE, C. COLLARD  
CDH (1) : E. BERTRAND

Par ces mêmes résolutions, le Conseil provincial a également décidé de proposer la candidature des personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de l'APP :

Au Conseil d'administration :  
MR (2) : L. GENNART, S. COLLIGNON  
PS (2) : C. DAFFE, C. COLLARD  
CDH (1) : E. BERTRAND

VU les statuts de l'APP « CHR Sambre et Meuse » et particulièrement l'article 13§1 ;

**CONSIDERANT** que les statuts ne précisent pas que les représentants provinciaux doivent être désignés parmi les membres du Conseil provincial ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collège et Conseil provinciaux, il convient de procéder à la désignation de cinq représentants provinciaux à l'Assemblée générale, à la proportionnelle de cette nouvelle composition pour la durée de la législature 2018-2024 ; le groupe MR peut prétendre à 2 mandats, le groupe CDH à 1 mandat, le groupe PS à 1 mandat et le groupe ECOLO à 1 mandat ;

VU l'article 22§1 des statuts stipulant que le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs représentant la Province de Namur ;

**ATTENDU** qu'il convient donc de proposer la candidature de cinq représentants provinciaux aux fonctions d'administrateur au Conseil d'administration pour la législature 2018-2024 ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2<sup>ème</sup> Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité / à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De désigner en qualité de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'APP « CHR Sambre et Meuse » :

Mme/Mr Stéphane COLLIGNON... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)  
Mme/Mr Jérôme HAUBERGE... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)  
Mme/Mr Guy CARPIAUX... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (CDH)  
Mme/Mr Cathy COLLARD... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PS)  
Mme/Mr Georges BILON-PERIN... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (ECOLO)

**Article 2** : De présenter la candidature des représentants suivants à la fonction d'administrateur au Conseil d'administration de l'APP « CHR Sambre et Meuse » :

Mme/Mr Stéphane COLLIGNON... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)  
Mme/Mr Jérôme HAUBERGE... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (MR)  
Mme/Mr Guy CARPIAUX... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (CDH)  
Mme/Mr Cathy COLLARD... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (PS)  
Mme/Mr Georges BILON-PERIN... Conseiller(ère)-Député(e) provincial(e) (ECOLO)

**Article 3** : Ces désignations valent pour toute la durée de la législature 2018-2024 et prendront fin à la date des élections provinciales suivantes à moins d'une démission ou révocation des représentants désignés.

**Article 4** : D'adresser une expédition de la présente résolution à la Présidence de l'APP « CHR Sambre et Meuse » ainsi qu'aux représentants provinciaux désignés.

**Article 5** : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Namur, le 29 mars 2019

Le Directeur général,  
Valéry ZUINEN.

Le Président,  
Philippe BULTOT

**PROVINCE DE NAMUR**  
**Direction des Affaires sociales et**  
**Sanitaires**  
 Rue Martine Bourtonbourt, 2  
 5000 NAMUR

**LE CONSEIL PROVINCIAL**

N/Réf. : JFG/196

**Affaire N° 07/19 : D.A.S.S – Asbl Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur - Désignation des représentants provinciaux à l'Assemblée générale, proposition de candidature au Conseil d'administration pour la législature 2018-2024**

VU l'article L2212-32 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

**CONSIDERANT** que la Province de Namur est membre de l'Asbl Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur – C.A.I ;

VU les résolutions des 31 mai 2013, 19 juin 2015 et 26 janvier 2018, le Conseil provincial a désigné les personnes suivantes en qualité de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'Asbl C.A.I ;

MR (1) : N. DOCQ  
 CDH (1) : C. HERMAL  
 PS (1) : N. KUMANOVA

VU que par ces mêmes résolutions, le Conseil provincial a également décidé de proposer les candidatures des personnes suivantes aux fonctions d'administrateur de l'Asbl C.A.I :

MR (1) : M-F. CHARLES  
 CDH (1) : C. HERMAL  
 PS (1) : N. KUMANOVA

VU les articles L2223-14 à 16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

VU l'article 7 des statuts de l'Asbl C.A.I stipulant que la Province de Namur est représentée par 4 personnes ;

**CONSIDERANT** que suite aux élections provinciales du 14 octobre 2018 et aux modifications qui en découlent dans la composition des nouveaux Collège et Conseil provinciaux, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants provinciaux à l'Assemblée générale, à la proportionnelle de cette nouvelle composition pour la durée de la législature 2018-2024 : le groupe MR peut prétendre à 2 mandats, le groupe PS à 1 mandat et le groupe Ecolo à 1 mandat ;

**ATTENDU** qu'il convient également de proposer la candidature de quatre mandataires provinciaux aux fonctions d'administrateur au sein de Conseil d'administration de l'Asbl C.A.I;

**CONSIDERANT** que les statuts ne précisent pas que les représentants doivent être des conseillers provinciaux;

**CONSIDERANT** que les statuts précisent que les administrateurs seront désignés pour une durée de trois ans renouvelable;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'avis de sa 2<sup>ème</sup> Commission ;

CONSIDERANT que la présente résolution est adoptée à 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions ;

CONSIDERANT dès lors que la présente résolution est adoptée à la majorité/ à l'unanimité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : De désigner en qualité de représentants de la Province de Namur à l'Assemblée générale de l'Asbl Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur :

Mme/Mr ... N.F. Charles ..... (MR)  
Mme/Mr ... David Fretin ..... (MR)  
Mme/Mr ... Nermin Kumanova (PS)  
Mme/Mr ... Isabelle Geylen ..... (ECOLO)

**Article 2** : Cette désignation vaut pour toute la durée de la législature 2018-2024 et prendra fin à la date des élections provinciales suivantes à moins d'une démission ou d'une révocation des représentants désignés.

**Article 3** : De présenter les candidatures suivantes à la fonction d'administrateur au Conseil d'administration de l'Asbl Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur :

Mme/Mr ... N.F. Charles ..... (MR)  
Mme/Mr ... David Fretin ..... (MR)  
Mme/Mr ... Nermin Kumanova (PS)  
Mme/Mr ... Isabelle Geylen ..... (ECOLO)

**Article 4** : Les administrateurs seront désignés pour un terme de trois ans renouvelable.

**Article 5** : D'adresser une expédition de la présente résolution à la Présidence de l'Asbl « C.A.I » ainsi qu'aux représentants provinciaux désignés.

**Article 6** : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Le Directeur général,  
Valéry ZUINEN.

Namur, le 29 mars 2019

Le Président,  
Philippe BULTOT.